

PARTIE I : CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE

INTRODUCTION À LA PREMIÈRE PARTIE

La reconnaissance de l'entrepreneuriat comme champ de recherche à part entière est passée par plusieurs étapes laborieuses. Si les premiers chercheurs dans le domaine, dès le XVIII^e siècle, furent surtout des économistes, de nombreuses autres disciplines s'intéressent désormais ; et pour certaines dès les années 1950 à l'entrepreneuriat : les sciences de gestion, évidemment, mais aussi la psychologie, les sciences de l'éducation, la sociologie, les sciences politiques, l'anthropologie, la géographie, etc. Selon BOUDABBOUS (2011), cet intérêt est, sans conteste, dû à la place de la création d'entreprises dans le développement économique et social.

D'ailleurs, VERSTRAETE (2000) souligne que l'entrepreneuriat est un objet d'étude plus ou moins directement travaillé par des chercheurs de diverses disciplines investissant le champ en privilégiant bien légitimement, un angle d'étude en rapport avec les préoccupations de leur discipline scientifique.

Le champ de l'entrepreneuriat subit un éclatement en ce sens qu'il est en train d'être intégré dans presque toutes les disciplines des sciences humaines. Ces diverses disciplines sociales s'avèrent individuellement insuffisantes pour aider à comprendre et à analyser l'entrepreneuriat dans son essence, ses visées et ses fonctions, car elles tendent à favoriser une facette du phénomène à l'égard de leur problématique dominante. Chaque discipline y apporte sa perspective habituellement peu influencée par les autres. Ce qui pousse d'ailleurs les auteurs (VERSTRAETE, 2000; 2001; 2002) à suggérer une approche interdisciplinaire ou transdisciplinaire pour étudier l'entrepreneuriat. Son caractère transversal rend difficile son autonomisation.

Ainsi, tout chercheur désireux de synthétiser les travaux s'inscrivant dans le champ de l'entrepreneuriat se trouve confronté. Découle alors un certain nombre de questions : « Qui est l'entrepreneur ? », « Quelles sont les motivations qui les poussent à devenir entrepreneurs ? », « Qu'est-ce qui favorise le développement des activités entrepreneuriales ? », etc.

VERSTRAETE (2001) souligne que l'entrepreneuriat n'est pas encore une discipline au sens de la science officialisée. Malgré la jeunesse de cette discipline (AGUERCIF & MOHAMED, 2016), on entend souvent dire qu'il existe une grande confusion dans le domaine de l'entrepreneuriat parce qu'il n'y a pas de consensus quant à sa définition (VERSTRAETE, 2001) et quant aux paramètres constituant son paradigme (BINKKOUR & MESSAOUDI, 2012). Puisque le débat n'est pas encore tranché sur une définition de ce qu'est l'entrepreneuriat, chacun voudrait laisser sa trace et prendre la paternité du concept (FILION, 1997) au détriment d'une avancée significative sur la précision du contenu du champ (PATUREL, 2007). La principale difficulté est certainement la définition même du terme « entrepreneuriat », qui n'a pas requis un

consensus universel. Il s'avère souvent que la recherche d'une seule définition simple d'un entrepreneur est futile.

Contrairement en RDC où le terme entrepreneuriat doit se concevoir dans le sens où la femme transforme des produits primaires en y ajoutant une valeur ajoutée pour rendre ces derniers commerciables ou prêts à la consommation. La conception adoptée pour ce travail suit celle de VERSTRAETE (2002) qui revendique une lecture de gestionnaire. Il reconnaît le chercheur en sciences de gestion dans l'intérêt qu'il porte aux problématiques posées par les entités conçues, gouvernées ou pilotées à des fins socio-économiques afin d'améliorer leur performance ou, tout au moins, les rendre pérennes. L'entrepreneuriat génère des formes organisées diverses. Celles-ci nécessitent un pilotage, et c'est précisément les sciences de gestion dont dépend la connaissance scientifique apportée pour une meilleure maîtrise de cette conduite.

Le terme a été utilisé depuis plus de deux siècles, mais les chercheurs continuent à étendre, réinterpréter et réviser les définitions. Chacun tend à voir et à définir l'entrepreneur à partir des prémisses de sa discipline (FILION, 1997). Nous retrouvons les approches économiques, les approches sociologiques, les approches psychologiques et les approches démographiques.

Ceci fait l'objet du premier chapitre, dans lequel on examine plus précisément l'entrepreneuriat féminin.

CHAPITRE 1 : ENTREPRENEURIAT ET SA DIMENSION FÉMININE : CONCEPTS ET THÉORIES

1.1. INTRODUCTION

Dans les temps antérieurs, la condition féminine était marquée par le rôle de « producteur » et de « reproducteur ». La femme était censée jouer le rôle de mère, d'éducatrice et de dispensatrice de soins. Son domaine était nettement distinct de celui de l'homme, considéré comme véritable pourvoyeur de ressources. Ce partage des tâches entre les conjoints assurait l'équilibre du ménage.

À la suite de la crise, cette distinction entre les rôles de chaque sexe s'effrite progressivement du fait que la femme est la plus touchée par la pauvreté. Placée dans ce contexte, la femme est amenée à relever plusieurs défis, mais aussi à saisir les opportunités que s'offre ce nouvel environnement. À ce propos, EL KHOURY (2009) considère que si l'homme ne parvient pas à accomplir ses obligations sociales comme « pourvoyeur », la femme prendra la relève.

Dans ce cas les activités économiques exercées par la femme sont considérées comme une réponse, une solution et une assurance pour faire face aux difficultés du ménage. Dans de nombreux contextes, son activité est devenue indispensable à la survie des ménages compte tenu de la détérioration des conditions socio-économiques en milieux urbains.

De plus ces activités sont devenues une des meilleures stratégies qui valorisent le statut socio-économique de ces femmes. Les sources principales du revenu des ménages sont dès lors constituées du salaire, des bénéfices tirés du commerce, de la vente des produits agricoles et des honoraires procurés par les activités libérales et les métiers artisanaux. Ainsi, désormais, la charge familiale devient une responsabilité conjointe de deux époux. L'homme et la femme ont la même responsabilité dans la gestion de la famille.

Les nouvelles activités économiques féminines se développent et deviennent des palliatifs à l'insuffisance des salaires notamment l'exploitation des champs, les activités de la débrouille, etc. Les femmes participent à certaines dynamiques locales. Disposant de peu de ressources et de soutiens extérieurs, elles développent des activités économiques pour assurer ce qu'elles considèrent être de leur responsabilité principale, en l'occurrence le bien-être familial. Ces activités représentent une part importante de celles entreprises par les femmes.

Cette perspective nouvelle s'accompagne d'un souci nouveau, celui de contribuer au bien-être du foyer. Dès lors, la femme s'implique dans des rôles nouveaux en plus de travaux domestiques. Elle est appelée à jouer plusieurs rôles notamment d'épouse, de mère et de

pourvoyeuse de revenus. La gestion de ces différentes contraintes l'amène à proposer une manière nouvelle d'aborder la vie quotidienne.

C'est ainsi qu'il y a une entrée massive des femmes dans la sphère économique à travers certaines activités productrices des revenus (SAGNA, 2015).

De nombreuses études estiment que cette entrée massive affirme plus que jamais la détermination des femmes à participer à l'échiquier économique, et traduit le rôle social qu'elles jouent (BRILLEAU, ROUBEAU & TORELLI, 2005, p.57). Désormais, elles se partagent entre deux fonctions (production et reproduction). Ce qui a mis à jour le concept d'entrepreneuriat féminin (AICHA, 2010; SALEH, 2011).

Par ailleurs, au niveau international, la littérature (CHOUBEY, 2014; FARIDA, 2008; LOUIS, 2015) semble s'accorder sur le fait que dans le monde le pourcentage des femmes au chômage est plus élevé, plus profond et plus structurel que celui des hommes. Il est quatre fois plus élevé que celui des hommes en Egypte (EL MAHDI & ROUSHDY, 2007). En 2013, dans la ville de Wilaya de Djelfa (Algérie), le taux de chômage des femmes était de 17,3% et 9,9% pour les hommes (MEDOUNI & BEDRANI, 2015). OUADAH (2006) note que ce taux pourrait aller jusqu'à 40% dans certaines régions de l'Algérie. En Tunisie, il touche 44% des femmes diplômées d'université de Sidi Bouzid contre 25% des hommes (CRACKNELL, 2009; ZIDANI & JARBOUI, 2011). Au Cameroun, il est de 60% chez les femmes contre 23% chez les hommes (ASSOUMOU & GUETSOP, 2017).

Nous proposons une synthèse de l'évolution du taux de chômage des femmes dans quelques pays africains, dans le tableau 1.

Tableau 1 : Evolution du taux de chômage des femmes dans quelques pays africains

Pays	Taux	Auteurs et dates
RDC	41,2%	Banque mondiale (2016)
Zimbabwe	20%	(FATOUMATA, 1998)
Afrique du Sud	30%	(FATOUMATA, 1998)
Lesotho	40,5%	(FATOUMATA, 1998)
Sénégal	19,3%	(FATOUMATA, 1998)
Namibie	34,8%	(AKINBOADE, 2005)
Kenya	38%	(AKINBOADE, 2005)
Algérie	29,7%	(BOUANANI, 2009; FARIDA, 2008)

Source : par nos soins sur la base de la littérature

Ces chiffres constituent un signe clair de la vulnérabilité, qui est une des causes majeures de l'activité des femmes (GHERBI, 2014). Dès lors, on comprend à quel point l'entrepreneuriat féminin constitue un levier pour combattre ce taux de chômage.

Pour résoudre le problème de chômage de femmes, la politique à adopter serait celle d'encourager l'entrepreneuriat (RIVERIN, FILLION, MUSYKA, & VERSTINSKY, 2004). Ce dernier serait la solution la plus prometteuse susceptible d'avoir des retombées positives multiples. L'entrepreneuriat féminin est perçu dès lors comme un moteur de développement social et économique à travers le monde (AUDRETSCH, 2006).

Dans cette même lancée, RAMBOARISON (2015) témoigne que l'entrepreneuriat féminin revêt une grande importance pour le développement du Grand continent noir. Il ressort de l'étude de BOUSSETTA (2011) que grâce à l'entrepreneuriat, le rôle des femmes tend à s'affirmer.

Dès lors, l'importance de l'entrepreneuriat des femmes est soulignée (FEKI & CHTOUROU, 2014; GATEWOOD, BRUSH, CARTER, GREENE, & HART, 2004; OCDE, 2004; SPRING, 2009) à travers la création d'emplois et la génération des revenus et de richesse (PEPRAH, 2012; FAROUK & SAMI, 2014). Cela semble bien perçu par les différents chercheurs (AHL, 2004 ; AGUERCIF & MOHAMED, 2016; MANDIPAKA, 2014).

1.2. ATOUTS DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Ainsi, selon les études entre autres de FARIDA (2008), l'entrepreneuriat féminin présente de nombreux avantages dont le plus évident serait la création de son emploi et la rupture du chômage pour les femmes. L'ensemble d'avantages qu'il génère justifie énormément l'intérêt croissant qu'il suscite.

La diversité des initiatives entrepreneuriales participe à une adaptation plus fine de l'économie aux besoins de la société en matière d'emploi ou encore à la lutte contre les exclusions ou les inégalités sociales dont les femmes seraient victimes. Les discours en matière de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes prônent de plus en plus l'entrepreneuriat féminin comme étant une des voies pour y arriver.

En tant que chefs de ménage, les hommes ont la charge financière et matérielle de leurs foyers. Au niveau du ménage, l'étude de FATIMATOU (2012) démontre que si dans les ménages, les femmes entreprennent, les charges familiales qui reviennent aux maris se feront moins pesantes. Les femmes entrepreneures prennent en charge une partie de l'éducation, la santé et la nutrition du ménage (FARIDA, 2008), contribuant ainsi à la prospérité générale (LEBEGUE & CONSTANTINIDIS, 2016). Les enfants profitent d'une meilleure alimentation, les conditions d'hygiène et de santé sont améliorées, le lieu d'habitation serait plus confortable et mieux équipé.

L'étude de l'Organisation de la Coopération et le Développement économiques (OCDE, 2004) souligne que les activités créées reflètent leur créativité, leur esprit d'entreprise et leur sens de responsabilité.

Dans de nombreux pays pauvres, les travaux de DWIGHT et al. (2011) confirment que beaucoup d'enfants ont une activité salariée hors de leur foyer. La raison en est la pauvreté de leurs familles (BIT, 2004). Dans pareil cas, ANTOINE et DIAL (2003) pensent que l'entrepreneuriat des femmes aurait des retombées variées selon les situations.

Dans tous les pays du monde, l'entrée précoce des enfants sur le marché du travail demeure préoccupante (BRILLEAU, ROUBAUD, & TORELLI, 2004). Les enfants, quand ils sont jeunes, sont censés se consacrer à leurs études. Pour FATIMATOU (2012), l'entrepreneuriat des femmes permettrait de lutter contre le travail des enfants qui non seulement sont exposés à des risques physiques et moraux, mais les empêchent d'acquérir l'instruction indispensable. Ceci compromet leur chance d'obtenir un emploi une fois adulte et d'échapper au piège de la pauvreté. Ces enfants auront plus de chance de fréquenter les établissements scolaires.

En permettant aux femmes de créer leur propre emploi, l'entrepreneuriat est capable de répondre aux enjeux posés par des taux de chômage élevés. Les femmes seraient aussi motivées par le désir d'être indépendantes comme leurs homologues de sexe masculin (RICHOMME-HUET & D'ANDRIA, 2012). Sur le plan individuel, devenir entrepreneur serait un signe manifeste de la réussite sociale (BOUTILLIER & DOKOU, 2006).

Dans les sociétés musulmanes où la femme ayant un statut inférieur par rapport à celui de l'homme, et/ou son travail est mal perçue, sur le plan individuel, nombre d'études (ADJAMAGBO, ANTOINE, BEGUY, et DIAL, 2006; ANTOINE et BINETOU, 2003; DIA, 2017; MEDOUNI et BEDRANI, 2015) corroborent la thèse selon laquelle l'entrepreneuriat donne aux femmes une force et une liberté pour dépasser ces limites. Il est sans doute la première forme de lutte contre les inégalités socio-économiques notamment les obstacles dus aux stéréotypes sexuels des métiers.

Une analyse de l'OCDE (OCDE, 2014) ajoute que l'entrepreneuriat pourrait renforcer l'indépendance financière des femmes, dont on sait qu'elle améliore leur pouvoir de décision au sein du ménage. Toujours selon cette analyse, l'entrepreneuriat peut également contribuer à réduire les violences domestiques dont les femmes sont victimes en Inde. Au Maroc (CONSTANTINIDIS et al., 2017), les femmes chefs d'entreprise se sentent valorisées par rapport aux revenus générés par leur activité entrepreneuriale. Au Bénin, lorsque la probabilité qu'une femme entreprend augmente, le niveau de pauvreté vécu baisse (HERNANDEZ, 1997).

L'entrepreneuriat serait associé à la possibilité de rendre les femmes moins dépendantes de leurs conjoints et par conséquent moins vulnérables à la pauvreté en cas de divorce ou du décès du conjoint.

D'autres travaux ont également mis en exergue l'importance de l'entrepreneuriat des femmes. L'analphabétisme et le manque de qualification professionnelle dont les femmes seraient victimes les empêchent de trouver de l'emploi dans le secteur formel, elles viennent chercher refuge dans l'entrepreneuriat (LIMA, NELSON, & NASSIF, 2014) qui est alors perçu comme une stratégie de contournement.

L'entrepreneuriat permet aux femmes de sortir de l'exclusion du marché du travail. Nous pensons aux travaux de OUMOU DEFFA, SY, MASSING, et LIBOUDOU (2014) qui considèrent que l'entrepreneuriat constitue une des solutions le plus important pour renforcer le tissu économique et social et lutter contre le chômage et la précarité des femmes. L'entrepreneuriat constitue une voie de salut par rapport à l'anticipation du chômage qui attendrait les femmes si elles cherchaient un emploi salarié (OCDE, 2004). Il permet aux femmes de multiplier leur contact avec le monde extérieur et par la suite de développer une vie sociale plus riche.

Pour sa part, FATIMATOU (2012) ajoute que la promotion de l'entrepreneuriat au féminin permettrait de réduire le secteur dit informel au profit de celui formel. Pour cet auteur, cela va constituer une source de mobilisation des recettes fiscales pouvant permettre à l'État d'accroître ses interventions. Les femmes y trouvent une possibilité de formation, d'autonomie, d'estime et de soi et de participation à la sphère politique.

Dans cette même optique, de nombreuses études (DJISTERA & DIARRA, 2013) indiquent que l'entrepreneuriat féminin joue un rôle important dans le développement économique d'une nation. Il peut dès lors être valorisé comme un apporteur des solutions alternatives aux problèmes économiques et sociaux. Par la création des richesses et d'emplois, l'entrepreneuriat des femmes permet de renouveler le parc d'entreprises.

Cependant, malgré l'importance grandissante de la place des femmes entrepreneures dans l'économie et leur poids dans la population (FATIMATOU, 2012), de nombreux travaux (BILOA, 2014; CNUCED, 2009; KABUYA, 2006; KAMDEM & IKELLÉ, 2011; LEBÈGUE, 2015b; PATUREL & ARASTI, 2006) ont fait état des obstacles vécus par celles-ci dans divers contextes dont certains se renforcent d'ailleurs mutuellement. Ils contribuent en effet, de manière plus ou moins insidieuse, au maintien d'un climat qui ne favorise pas l'expansion de l'entrepreneuriat au féminin.

1.3. OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

L'entrepreneuriat féminin fait un regain d'intérêt dans la plupart de pays (ALAM et al., 2011) et cela quel que soit leur niveau de développement (SANTONI, 2016b). Cependant, l'une des principales critiques généralement formulées à l'endroit de l'entrepreneuriat des femmes est la faiblesse de son développement.

Selon ABOUBAKAR (2015) et FATIMA-ZOHRA et al., (2017), les femmes entrepreneures rencontrent plusieurs obstacles dans leur parcours. Pour ce faire, nous avons passé en revue les principales recherches ayant traité cette thématique. Des travaux émanant des continents africain et asiatique les attestent.

Nous pouvons citer à ce sujet notamment les travaux de KABUYA (2006), MURIUNGU (2012), MAKENA, KUBAISON, et NJATI (2014), JAGERO et KUSHOKA (2011), TSHIPAMA (2016) pour des études menées au sein du contexte africain et ceux de FERDOUSI (2015), MCELWEE et AL-RIYAMI (2003), MUNNY et WEIYU (2011), NAMDARI, RAZ, et ARAMOON (2012), ROOMI et PARROTT (2008), SADI et AL-GHAZALI (2010), SAWMA et LEVY-TADJINE (2013), TAMBUNAN (2009) pour le contexte asiatique.

Ces obstacles empêchent les femmes de profiter des avantages offerts par le programme de microcrédit, l'impact de ce dernier sur l'entrepreneuriat féminin serait faible. Le taux de remboursement de plus de 95% chez les femmes bénéficiaires des microcrédits (HOFMANN & MARIUS-GNANOU, 2007) ne révèle pas les obstacles auxquels celles-ci seraient confrontées.

Des études telles que celle de BEDECARRATS (2013) affirment que l'accès des femmes au microcrédit est nécessaire à l'entrepreneuriat. Cependant, il ne peut à lui seul lever les obstacles (LABRUNE, 2010 ; MUNNY et WEIYU, 2011; SANTONI et BARTH, 2014). Ces obstacles sont de plusieurs ordres (KABUYA, 2006) et articulés de manières différentes selon les catégories : urbain, rural, niveau d'instruction, secteur d'activité, âge, régions, les dynamiques démographiques, statut marital, les cadres juridiques, les logiques économiques, etc. En restant cachés et méconnus, ces obstacles ont peu de chance d'être aplanis.

L'annexe 4 fait état des obstacles vécus par les femmes entrepreneures dans divers contextes. Au sein de ces différents contextes, les préoccupations et principaux obstacles vécus par les femmes entrepreneures sont assez similaires et concernent le manque de garantie matérielle pour obtenir le crédit, les responsabilités familiales, le faible niveau d'instruction, etc.

L'intérêt porté au champ de l'entrepreneuriat féminin par les chercheurs ne cesse de s'accroître comme en témoigne la multiplication de publications. À la lecture de ces différents obstacles vis-à-vis des projets des femmes, l'étude de GUYOT et LOHEST (2008) les classent en quatre catégories : les obstacles liés à la personne (aversion au risque, sentiment d'efficacité ou de compétence...), ceux concernant l'entourage (contraintes familiales), ceux relatifs à la perception du contexte économique (conjoncture économique) et ceux renvoyant au processus de création lui-même (cadre administratif et juridique, infrastructures, accès aux ressources ...).

Dans sa thèse de doctorat sur le rôle de la sensibilisation, de l'accompagnement et de l'auto-efficacité entrepreneuriale perçue dans l'engagement entrepreneurial des femmes, SANTONI (2016a) propose une synthèse de ces différents obstacles liés aux 3 « M » notamment Market (lourdeur et longueur des procédures), Money (accès au financement) et Management (dans des secteurs masculins).

Le constat de l'engouement scientifique des Africains et des Asiatiques pour la production des connaissances sur les obstacles liés à l'entrepreneuriat féminin au regard de l'ampleur est établi. D'une part, DOUMBOUYA (2011) et MATHAPO (2011) attribuent le taux élevé de disparition des entreprises ainsi que le faible taux de femmes entrepreneures au nombre élevé de ces obstacles et non à l'absence d'esprit d'entreprise. D'autre part, les études soulignent que ces obstacles poussent de nombreuses femmes à préférer un travail (SEGAL, BORGIA, & SCHOENFELD, 2005) qui procure la sécurité en termes d'emploi et de salaires (BRILLEAU et al., 2004). De leur côté, ROUATBI et HERNANDEZ (2017) estiment que ces obstacles pourraient être à l'origine du manque de confiance des femmes en elles et par conséquent du manque de confiance des établissements bancaires.

On ne peut prétendre pouvoir résoudre le problème du chômage des femmes qui a un coût élevé à la fois pour l'économie et pour les familles (STEVENSON, 2013) si l'on n'aide pas cette population à travailler ou à créer de l'emploi autour d'elles. Dans le même ordre d'idées, DESJARDINS et St ONGE (2009), affirment que si rien n'est fait pour éliminer les différents obstacles, les pays africains et asiatiques ne pourraient bénéficier de contributions potentielles importantes de femmes et de leurs entreprises.

Cette recherche fouillée sur les obstacles à l'entrepreneuriat féminin traduit la nécessité de mieux soutenir les femmes entrepreneures pour que cet entrepreneuriat devienne une réalité. Certains auteurs (AMIN & STAUB, 2009; CNUCED, 2009) insistent à ce titre sur la nécessité d'éliminer ou de réduire ces barrières pour faciliter la tâche de celle qui souhaite entreprendre.

Les recherches antérieures sur les obstacles à l'entrepreneuriat féminin fournissent un certain nombre de pistes pour éliminer les barrières. Une des pistes suggérées par BILOA (2014)

et KALLEL (2015) consiste à mettre en place des politiques et programmes d'appui. Ce qui constitue un facteur contingent essentiel (TOUNES, 2003) à la création d'entreprise visant à lever des hypothèques qui pèsent sur la vie de ces entités.

Les travaux de LAMBRECHT et al. (2003) notent que les mesures en faveur de l'entrepreneuriat des femmes touchent sept domaines d'action notamment : le soutien à la création d'entreprise, le financement, la formation, le mentorat, l'information, le conseil et la consultance ainsi que la mise en réseau.

Selon ABOUBAKAR (2015), les gouvernements des États doivent mettre en place les structures concrètes d'aide et non seulement sensibiliser les femmes à l'entrepreneuriat. Cependant, BADIA, BRUNET, et KERTUDO (2013) mettent l'accent sur une modification profonde des représentations sociales liées à la place des femmes dans la société et un rééquilibrage des rôles et des fonctions domestiques au sein du foyer. TSHIPAMA (2016) souligne que les femmes entrepreneures puissent faire recours à leur expérience, aux réseaux sociaux ainsi qu'à l'aide familiale. De son côté, BEL (2009) émet des propositions notamment : la lutte contre les préjugés, l'accès à la formation continue, l'amélioration de l'articulation entre la vie professionnelle et celle familiale, le renforcement de dispositifs d'aide et de garantie de l'accès au financement.

De son côté, LE LOARNE – LEMAIRE (2013) pense que pour diminuer les freins liés à l'entrepreneuriat féminin, si l'objectif est celui de permettre la création d'emplois, les politiques doivent reposer sur une aide au financement et à la formulation d'une opportunité de business peut convenir. Selon LE LOARNE-LEMAIRE (2013), si l'objectif est de renouveler l'économie par la génération d'emplois et d'entreprises, l'hypothèse doit conduire à une réflexion sur les structures familiales et sur l'éducation des futurs citoyens quant au rôle des femmes et de celles-ci dans la société (écoles).

La situation des femmes entrepreneures a beaucoup évolué au cours des années et l'importance de soutenir leurs activités n'est plus à démontrer. Ces obstacles peuvent être partiellement ou totalement supprimés (AHL, 2006) afin de bénéficier de leur contribution à l'économie du pays (PATUREL & ARASTI, 2006).

Suite à une prise de conscience de ce potentiel, les manifestations visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin se sont développées partout dans le monde (CHABAUD & LEBEGUE, 2013 ; ISMAIL, SHAMSUDIN, & CHOWDHURY, 2012 ; LEBEGUE & CONSTANTINIDIS, 2016) pour le développement du tissu économique. Pourtant, l'entrepreneuriat féminin peine à se développer (NKAKLEU et al., 2013).

La multiplication des politiques et des programmes de soutien à l'entrepreneuriat féminin mis en place a eu certes de nombreux bénéfiques à Bangladesh (SULTANA, 2012) et au Maroc (RACHDI, 2006). Mais ces bénéfiques restent limités et parfois peu efficaces (PONCHUT & BARTH, 2012), car ils échouent parfois à résorber certains écarts. Plusieurs chercheurs (LEE-GOSSELIN, HOUSIEAUX, & VILLENEUVE, 2010) estiment que ces politiques et programmes de soutien à l'entrepreneuriat féminin cibleraient mal les besoins des femmes entrepreneures.

Toutefois, de nombreux travaux (STEVENSON, 2013) notent qu'il y a des différences considérables d'un pays à l'autre pour atteindre les objectifs et la façon de procéder. L'existence de ces engagements se fonde principalement sur le postulat selon lequel un bon nombre d'obstacles pour entreprendre touchent plus les femmes que les hommes et que ces engagements seraient nécessaires pour libérer le potentiel entrepreneurial des femmes.

L'objectif principal du point suivant est d'exposer les différents mécanismes et dispositifs de soutien et d'aide à la promotion de l'entrepreneuriat féminin mis en œuvre par un certain nombre de pays africains. Il répond à la question de savoir : si l'entrepreneuriat des femmes a la capacité de créer des emplois (FATIMATOU, 2012), quelles sont les mesures mises en place pour concrétiser ce potentiel ?

1.4. DIFFÉRENTES MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

L'entrepreneuriat se développe dans tous les pays à travers le monde. Il est reconnu comme étant l'une de source de croissance de long terme (MAYSTADT, 2004), de la création d'emplois, d'innovation et de richesse (PATUREL & ARASTI, 2006), mais aussi de développement sociétal (LEBEGUE & CONSTANTINIDIS, 2016).

Conscient de l'importance de l'entrepreneuriat dans le développement économique et social d'un pays (BINKKOUR & MESSAOUDI, 2012) ainsi que du potentiel intellectuel que constituent les femmes sous-utilisées dans la vie économique (PATUREL & ARASTI, 2006), la promotion de l'entrepreneuriat féminin est devenue une partie intégrante de la stratégie de développement d'une économie quelconque (BOUSSETTA, 2011) et cela à plusieurs niveaux (BINKKOUR & MESSAOUDI, 2012).

Sur ce terreau et face aux multiples obstacles, les politiques et programmes visant à lever les hypothèques pesant sur l'environnement de la femme entrepreneure, les décideurs politiques de nombreux pays ont certes mis en place plusieurs mesures qui peuvent influencer favorablement l'entrepreneuriat féminin pour le développement du tissu économique. Ces mesures sont plus prononcées dans les pays développés (LEBEGUE, 2015a; BOISSIN, FAYOLLE, & MESSEGHEM, 2012) que dans ceux en développement (SULTANA, 2012).

Cette attention est due en fait à ce que les femmes entrepreneures en créant des emplois pour elles-mêmes et pour autres, se donnent également le meilleur moyen non seulement d'accéder aux ressources, mais surtout d'assurer leur autonomie personnelle et d'améliorer leur statut social. Ceci amène l'environnement social et politique à faciliter son accueil (TOUNES, 2003).

Les mesures en faveur de cet entrepreneuriat ont toujours été et demeurent importantes pour les femmes entrepreneures. Ces mesures permettent avec leurs spécificités propres, aux femmes entrepreneures de disposer d'un large panel de services allant de l'information au conseil en passant par le soutien notamment financier. Dans les pays en développement, la prise en charge de tels besoins sont possibles grâce à l'existence de certaines structures dont les organisations professionnelles auxquelles elles appartiennent.

Ne seront évoquées dans le tableau 2 que les principales mesures, en particulier celles dédiées à l'encouragement de l'entrepreneuriat féminin.

Tableau 2 : Différentes mesures en faveur de l'entrepreneuriat des femmes

Mesures	Régions	Auteurs et dates
Protection du petit commerce	République Démocratique du Congo	Ordonnance-loi n°79-021 du 02 août 1979 complétée par l'Arrêté interdépartemental n°0029/80 du 7 avril 1980
Soutien financier	Algérie	(FARIDA, 2008)
	Nigeria	(MUSA & HASHIM, 2016)
	Kenya	(LOCK & SMITH, 2015)
	Turquie	(BOZ & ERGENELI, 2013)
	Cameroun	(BILOA, 2014)
Nouvelle moudawana (code de la famille)	Maroc	(RACHDI, 2006)
Infrastructures	Nigeria	(MUSA & HASHIM, 2016)
Accès à la technologie	Nigeria	(MUSA & HASHIM, 2016)
Accès à la formation	Nigeria	(MUSA & HASHIM, 2016)
	Cameroun	(BILOA, 2014)

Accès à l'information et aux conseils	Maroc	(HOURIA, 2013)
	Cameroun	(BILOA, 2014)
Matières premières	Nigeria	(MUSA & HASHIM, 2016)
Marché	Nigeria	(MUSA & HASHIM, 2016)
	Cameroun	(BILOA, 2014)
Lois en faveur de l'entrepreneuriat féminin	Tanzanie	(NEEMA, 2014)
Réduction des frais liés à la procédure d'enregistrement	Kenya	(LOCK & SMITH, 2015)
	Turquie	(BOZ & ERGENELI, 2013)
Structures de soutien	Tunisie	(JAOUA, 2011)
Mise en place des incubateurs	Maroc	(HOURIA, 2013)

Source : par nos soins sur la base de la littérature

Ces quelques mesures (soutien financier, nouvelle moudawana, infrastructures, accès à la technologie, et à la formation et à l'information et aux conseils, accès aux matières premières, lois en faveur de l'entrepreneuriat féminin, réduction de frais de procédure d'enregistrement, mise en place des incubateurs) en faveur de l'entrepreneuriat féminin seront expliquées dans les lignes qui suivent :

- a) Soutien financier : afin d'encourager l'entrepreneuriat féminin, dans certains pays notamment en Algérie (FARIDA, 2008) , au Nigeria (MUSA & HASHIM, 2016), au Kenya (LOCK & SMITH, 2015) en Turquie (BOZ & ERGENELI, 2013) et au Cameroun (BILOA, 2014), l'accès aux crédits est facilité par le ministère de l'Économie. Selon ces chercheurs, plus de 40% des aides ont été attribuées à des femmes. L'un de points forts de cette mesure réside dans l'accompagnement systématique de toutes les aides au financement par un suivi régulier.
- b) Nouvelle moudawana (code de la famille) : les femmes entrepreneures sont peu nombreuses au Maroc. L'avènement du nouveau code de la famille contribue à la vulgarisation d'une culture fondée sur les principes de l'égalité effective entre la femme et l'homme (RACHDI, 2006).

- c) Infrastructures : au Nigeria, le gouvernement a lancé plusieurs programmes axés sur le développement des infrastructures (MUSA & HASHIM, 2016). Ceci peut être dû au fait qu'un meilleur accès aux infrastructures libère du temps qui peut être consacré à d'autres tâches productives notamment la garde des enfants.
- d) Accès à la technologie : Le gouvernement nigérian a lancé plusieurs programmes notamment axés sur le développement des technologies. Ce domaine est peu accessible aux femmes (MUSA & HASHIM, 2016).
- e) Accès à la formation : au Nigeria et au Cameroun, l'accès des femmes entrepreneures à la formation n'est pas toujours aisé. Du fait de cette simplicité d'approche, cette mesure permet à de nombreuses femmes de tenter l'aventure de l'entrepreneuriat (MUSA & HASHIM, 2016; BILOA, 2014).
- f) Accès à l'information et aux conseils : au Cameroun (BILOA, 2014) comme au Maroc (HOURIA, 2013), l'État facilite aux femmes entrepreneures l'accès à l'information, et ce, à travers le développement de l'utilisation de Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication.
- g) Matières premières : l'insuffisance ou le manque de moyens de production, notamment les matières premières, est aussi un problème souvent soulevé par la femme entrepreneure. Le gouvernement nigérian disponibilise les matières premières (MUSA & HASHIM, 2016).
- h) Lois en faveur de l'entrepreneuriat féminin : en Tanzanie (NEEMA, 2014), le gouvernement a voté un certain nombre de lois dont l'objectif est de donner aux femmes entrepreneures les meilleures chances de réussite.
- i) Réduction des frais relatifs à la procédure d'enregistrement : Au Kenya (LOCK & SMITH, 2015) et en Turquie (BOZ & ERGENELI, 2013), les gouvernements tendent à faciliter les démarches administratives. Celles-ci constituent un véritable casse-tête pour les femmes entrepreneures.
- j) Mise en place des incubateurs : au Maroc, (HOURIA, 2013) la mise en place d'un incubateur à Rabat s'assigne pour objectif l'accord d'un soutien technique et financier aux jeunes femmes porteuses de projets. Ainsi, les femmes dont les projets sont retenus bénéficient d'un local au sein de l'incubateur et d'un suivi pendant les deux premières années, le plus critique.

Plusieurs chercheurs engagés dans l'entrepreneuriat ont essayé d'expliquer les différentes raisons qui poussent les femmes à la création des micros et petites entreprises : le motif de survie, l'étude de BOUSSETTA (2011) note que ce motif est essentiel pour les femmes ayant abandonné précocement les études ou en cas de difficultés imprévues notamment le divorce ou le veuvage, la recherche d'une meilleure qualité de vie, l'obligation de reprendre le flambeau familial, un contexte de substitut au salariat, gagner un maximum d'argent, insatisfaction dans le travail, difficulté à trouver un emploi satisfaisant, le sens de l'indépendance.

Ainsi pour BOUSSETTA (2011), il y a aussi le désir d'un travail indépendant se manifeste surtout chez les femmes qui étaient salariées auparavant, le besoin de se donner une mission sociale, le besoin d'accomplissement personnel, le besoin d'obtenir un statut social, perpétuer la tradition familiale, etc.). HALIMATOU (2006) cite l'augmentation de la pauvreté, la perte de travail lucratif, la perte des privilèges, le handicap de l'analphabétisme et l'accroissement de propres besoins spécifiques de la femme. Les pressions socioculturelles exercent des influences différentes sur la carrière d'un homme et d'une femme (LEFEBVRE, 2012).

Généralement, certaines femmes ayant poussé les études cherchent à devenir employées dans une entreprise. Elles optent pour un salaire à cause de la sécurité qu'offre celui-ci et aussi par manque d'ambition entrepreneuriale.

L'entrepreneuriat des femmes a fait l'objet de plusieurs études. Plusieurs théories ont été développées pour tenter d'expliquer la forte propension entrepreneuriale des femmes.

1.5. THÉORIES MOBILISÉES POUR EXPLIQUER L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Il s'agit en fait des situations ou d'événements vécus qui poussent les femmes à l'entrepreneuriat.

1.5.1. Théorie du capital humain

La théorie du capital humain est fondée sur le postulat suivant : *« Chaque individu a un capital propre, qui lui vient de ses dons personnels, innés, et de sa formation. Son stock de capital immatériel peut s'accumuler ou s'user. Il augmente quand il investit, ce qui détermine les différences de productivité, et, par hypothèse, de revenu. »* Le capital humain est donc l'ensemble des capacités productives qu'un individu acquiert par accumulation de connaissances générales ou spécifiques, de savoir-faire. Comme tout investissement, celui en capital humain peut faire l'objet d'un calcul d'un taux de rendement marginal, associé à une dépense ou une année d'études supplémentaire. Ce rendement peut dans le cas présent s'évaluer comme le rapport entre, d'un côté, le surcroît des revenus du travail que cet investissement permettra d'obtenir sur le restant de la vie active et de l'autre côté, l'ensemble des coûts occasionnés par cet investissement. Ces coûts

résultent de dépenses d'éducation, frais de scolarité, matériel, etc., mais aussi des revenus que la personne ne touchera pas pendant le temps consacré aux études : on parle pour ces derniers coûts de « coûts d'opportunités » (BECKER, 1979). L'individu fait donc un arbitrage entre travailler et suivre une formation qui lui permettra de percevoir des revenus futurs plus élevés qu'aujourd'hui. Selon BECKER (1979), le capital humain est un actif, un patrimoine, un stock susceptible de procurer un revenu. Il en est de même pour le capital humain qui est un sous-ensemble dans cette notion globale de capital : le capital humain est un stock de connaissances et d'expériences, accumulé par son détenteur tout au long de sa vie par des investissements.

En effet, l'instruction comme capital humain à un certain niveau constitue un facteur incitant les femmes à l'entrepreneuriat. Au Malawi, en Afrique du Sud, à Madagascar, en Mozambique et à Namibie, AKINBOADE (2005) signale que la parité entre les sexes dans l'éducation a été réalisée. Cependant, malgré l'expansion de la scolarité et de l'enseignement universitaire visant à favoriser l'entrée des femmes aux nouveaux emplois (BRUSCHINI & LOMBARDI, 2003) en Afrique, de nombreux auteurs notamment CHINOMONA et MAZIRIRI (2015) et MANDIPAKA (2014) en République sud-africaine; KABUYA (2006) en RDC, LOCK et SMITH (2015) et MURIUNGU (2012) au Kenya, MUSA et HASHIM (2016) au Nigeria, SALL (2012) au Sénégal ont montré que la discrimination vis-à-vis de jeunes filles ne semble pas significativement réduite. Cette situation a eu pour conséquence le nombre réduit des femmes intellectuelles. Leur insertion dans l'économie n'est pas facile vu ce manque de formation (DAYMARD, 2015).

Si le goût d'entreprendre est mis en avant autant par les femmes que par les hommes pour expliquer leur choix de créer une entreprise, pour les premières cette décision correspond plus fréquemment à une solution pour accéder à l'emploi. La propension entrepreneuriale des femmes augmente dans ce cas, car c'est plus facile pour elles de créer leurs propres projets que de trouver un emploi pouvant répondre à leurs ambitions.

D'après cette analyse, le confinement des femmes dans l'entrepreneuriat serait attribué à leur faible niveau d'instruction. Ceci suppose une évolution du niveau d'instruction des femmes les éloignerait de l'entrepreneuriat. Plus grande sera leur ambition de se faire embaucher auprès d'une grande entreprise. Des tendances similaires étaient déjà notées dans les résultats des travaux de GHERBI (2014) en Algérie, l'attrait pour l'entrepreneuriat serait moindre chez les femmes dans l'enseignement supérieur.

1.5.2. Théorie culturelle (théorie culturaliste)

Le postulat de cette théorie est la suivante : *« l'être humain est à la naissance une « page blanche », sur laquelle il écrira son histoire, dans le cadre d'un environnement, d'un milieu, qu'il*

tente de modeler par un effet de sa volonté, et qui exerce, en retour, une influence déterminante sur l'organisation de sa vie » (ROZIN, 2006).

En effet, cette théorie met en avant le milieu culturel ainsi que les valeurs s'y rattachant. Les tenants de cette théorie soutiennent que la culture est comme un héritage social d'une communauté humaine. Certains antécédents et certaines caractéristiques sont susceptibles d'orienter un individu vers l'entrepreneuriat. Parmi les antécédents, LOUE, LAVIOLETTE et BOUNNAFOUS-BOUCHER (2008) citent la culture familiale et les histoires de vie.

Plusieurs auteurs (BELLATAF & NASROUN, 2013; BOISSIN, CHOLLET, & EMIN, 2007; BOUTILLIER & DOKOU, 2006; DIAKITE, 2004; MCELWEE et AL-RIYAMI, 2003) viennent confirmer l'importance de la famille dans le développement de la culture entrepreneuriale. Pour ces auteurs, la famille transmet le goût d'entreprendre et apporte un soutien financier et matériel, mais aussi et surtout psychologique. Elle détermine le statut, la place et le rôle de l'individu au sein d'une société. Le père, la mère sont des éléments qui orienteraient le parcours et qui encourageraient l'enfant à suivre ce dernier. Très souvent les parents guident et conduisent l'enfant vers l'extérieur, conseillent à partir de leur expérience professionnelle. Pour NYOCK, NYOCK, et HIKKEROVA (2013), cette source d'influence serait significative lorsqu'elle s'accompagne d'actions plus concrètes telles que le soutien financier.

Ces résultats sont démontrés par d'autres chercheurs. La preuve empirique qu'apporte l'étude de BELLATAF et NASROUN (2013) confirme que les parents ont exercé une grande influence sur 63,8% de leur échantillon. Au Sénégal, l'étude de SALL (2012) confirme que la famille constitue un atout et un soutien précieux pour les femmes entrepreneures ayant des enfants. Ces constats se retrouvent également en Turquie (BOZ et ERGENELI, 2013), en Italie (RAJHI, 2011), en Tunisie (BACCARI & MAALAOUI, 2015), en République dominicaine (MURRAY, 2007), en Iran (PATUREL et ARASTI, 2006) et en Albanie (BEQO & GEHRELS, 2014).

La famille serait une instance privilégiée en matière de promotion de l'entrepreneuriat, mais pas la seule. Le système scolaire et le monde du travail pourraient aussi jouer un rôle important pour promouvoir l'entrepreneuriat (VERSTRAETE & SAPORTA, 2006). À en croire, MALHERBE (2000), toute culture en tant que système de valeurs implicite se transmet. Cette transmission s'effectue essentiellement par la famille. Celle-ci est le premier milieu dans lequel les valeurs de l'entrepreneur éventuel se transmettent (BOISSIN et al., 2008 ; KAMAVUAKO, 2009).

Au Canada, les travaux de PAPADAKI et CHAMI (2002) affirment qu'il y a plus de chances qu'un entrepreneur ait eu des parents entrepreneurs. Cependant, l'occupation des parents n'est que l'un des facteurs favorisant l'entrepreneuriat (KYANIHIB, 2002). Au Burkina Faso,

seulement 12% des femmes ont des parents entrepreneurs. Par contre 40% de ces femmes n'ont aucun parent entrepreneur (KYANIHIB, 2002).

Pour certains auteurs, la famille serait une source d'oxygène capable d'alimenter la flamme entrepreneuriale. Les individus dont certains membres de la famille sont entrepreneurs ont une probabilité élevée de les devenir. Il ressort de la revue faite que cet élargissement dans la compréhension de l'entrepreneuriat a donné un nouvel élan du concept caractérisé par une multitude de facteurs, qui va au-delà d'un accès au microcrédit.

1.5.3. Théorie situationnelle

Le postulat de cette théorie est la suivante : *« l'efficacité du leadership s'explique par des variables situationnelles, mais aussi par des traits du leader et par son comportement. »* (HERSEY & BLANCHARD, 1980).

En effet, la théorie situationnelle met l'accent sur le sentiment de rejet des femmes dans une société. Celles-ci s'orienteraient vers l'entrepreneuriat afin de pouvoir acquérir un statut leur permettant de mieux s'intégrer dans leur société. L'étude de RWENGE, KINYANJUI, et LUCY (2013) démontre que dans les sociétés africaines, le statut de la jeune fille dépend de son état matrimonial. Ces sociétés réservent à la femme un statut d'infériorité se traduisant par un accès difficile aux ressources notamment l'éducation. Pour ces auteurs, il existe des préjugés socioculturels sur la place et le rôle de la femme dans la société. Les théories situationnelles supposent que les femmes se sentent rejetées par la société.

Le fait d'être femme suscite un « désavantage social » par rapport à son homologue de sexe masculin. Dans les débats sur l'entrepreneuriat, CHABAUD et LEBEGUE (2013) suggèrent que ce désavantage social serait même devenu un thème récurrent. Les publications scientifiques aboutissent à la conclusion selon laquelle ce désavantage social pousserait les femmes vers l'entrepreneuriat (CHESTON & KUHN, 2005). Ce phénomène se retrouve au Nigeria (EKPE et al., 2010) et au Bangladesh (MUNNY & WEIYU, 2011).

Il est important de situer les enjeux de l'accès des femmes à l'entrepreneuriat. Tout en contribuant à la création d'emplois des femmes, l'entrepreneuriat offre à celles-ci des possibilités importantes d'acquérir une indépendance financière.

D'après ROUATBI et HERNANDEZ (2017), ces théories sont empruntées à l'entrepreneuriat masculin, mais elles ont été adaptées à l'entrepreneuriat des femmes. Pour ces auteurs, les seules théories qui sont vraiment considérées entièrement dédiées aux entrepreneurs sont les trois théories féministes qui sont le Féminisme Libéralisme (FL), le Féminisme Marxiste (FM) et le Féminisme Radical (FR).

1.5.4. La théorie de réseaux

La théorie des réseaux sociaux conçoit les interactions sociales en termes de nœuds et liens (MERKLÉ, 2003). Les nœuds sont habituellement les acteurs sociaux dans le réseau, mais ils peuvent aussi représenter des institutions, et les liens sont les interactions ou des relations entre ces nœuds. Il peut exister plusieurs sortes de liens entre les nœuds. Dans sa forme la plus simple, un réseau social se **modélise** pour former une **structure** analysable où tous les liens significatifs entre les nœuds sont étudiés. Les études qui mobilise une analyse des réseaux sociaux postule ainsi la primauté des relations dans ce qui définit les acteurs sociaux (LEMIEUX ET OUMET, 2004).

La théorie des réseaux sociaux est mobilisée dans cette étude comme cadre théorique pour analyser le fonctionnement de deux réseaux avec lesquels les femmes entrepreneures interagissent dans leur processus entrepreneurial.

1.6. GENRE ET ENTREPRENEURIAT

Dans cette section, nous fournissons quelques clés de compréhension de la construction sociale du genre en entrepreneuriat féminin. L'étude de l'entrepreneuriat, reposant historiquement sur un modèle masculin (AHL, 2006), peut-être une analyse différenciée selon le sexe ou une analyse qui mobilise le concept du genre. La question est alors de savoir si la différence entre homme entrepreneur et femme entrepreneure se situe au niveau biologique, physiologique ou physique. Cette différence est-elle innée ou juste acquise par des stéréotypes ?

1.6.1. NOTION DU GENRE

Développé à partir des années 1970, le concept « genre » est considéré comme étant un outil analytique nécessaire pour comprendre comment les hommes et les femmes agissent différemment. Il est défini comme étant « *un système de bi catégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes/femmes) ainsi qu'entre les valeurs et les représentations qui leur sont associées (masculin/féminin)* ». (BERENI et al., 2012). BOUFENIK (2009) définit le genre comme « ce qui différencie les hommes et les femmes dans leurs relations sociales ». Il exprime les rapports sociaux de sexe, la construction sociale des caractéristiques, valeurs et normes attachées au féminin et au masculin par la culture, l'éducation et les institutions.

Selon GUERIN et al., (2011), le genre constitue l'un des éléments de rapports sociaux qui sont fondés sur les différences perçues entre les sexes. Ces rapports sont des constructions sociales que culturelles à partir des différences biologiques identifiées entre les hommes et les femmes (GRODENT, 2016) et constituent un des obstacles aux changements globaux.

À ces constructions sociales (GRODENT, 2016), sont associées des images et des représentations stéréotypées des deux sexes, de leurs capacités, de leurs attitudes et également de leurs domaines d'activité.

L'entrepreneuriat comme le genre constituent des champs d'enseignement et de recherche émergents (AHL, 2004; 2006; SALMAN, 2016). Si récent soit-il, le phénomène genre a engendré une nouvelle dimension dans l'étude du contexte entrepreneurial. Dès lors, l'entrepreneuriat est situé dans les problématiques du développement du travail féminin. Ainsi, la question de la femme entrepreneure a fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des chercheurs.

1.6.2. GENRE ET DÉVELOPPEMENT

Dans nos sociétés, l'approche genre et développement vise à contribuer à équilibrer les rapports de pouvoir entre les deux sexes, et pas uniquement à résoudre les problèmes des femmes. Elle tient compte de la répartition des rôles et des activités des hommes et des femmes, qui ne répond pas à un modèle unique et figé, mais dépend étroitement des sociétés et du temps où elle s'inscrit. Dès lors, les femmes sont reconnues, avec les hommes, comme actrices et partenaires des processus de développement, et plus seulement comme bénéficiaires de projets.

Il est ainsi apparu pertinent d'impliquer les hommes dans les questions relevant de la sphère domestique, donc du domaine traditionnellement dévolu aux femmes (santé, éducation, alimentation de la famille) d'une part. Et d'autre part, d'impliquer les femmes dans la gestion du développement et dans des secteurs desquels elles sont souvent écartées : action et représentation politiques, technologies, infrastructures, gestion d'équipements, etc.

L'approche genre vise donc l'implication complémentaire et égale des femmes et des hommes dans toutes les problématiques du développement. Elle prend en compte différents rôles sociaux et la façon dont ces rôles sont assumés par les femmes et les hommes : activités reproductives (soins aux enfants, tâches domestiques, alimentation, collecte d'eau et de bois...) ; activités productives (activités économiques ou génératrices de revenus) ; activités communautaires (entretien d'équipements, vie sociale/collective, soins aux personnes âgées...) ; activités politiques (participation à la prise de décision à tous les niveaux).

Les femmes assument l'essentiel des activités reproductives. Ainsi au Nord comme au Sud, même en ayant une activité professionnelle (rôle productif), elles assument les tâches ménagères et reproductives.

Cette perspective conduit à des évolutions aussi nécessaires que fondamentales des structures sociales et des institutions.

Les femmes ont été pendant longtemps oubliées dans le processus de développement. Le lancement de la Décennie « Femmes, Egalité et Paix », avec la Conférence de Mexico en 1975, a marqué le début officiel de la prise de conscience et a permis de faire sortir les femmes de leur invisibilité, dans le but de faire cesser ce développement «au masculin ». Certains (comme Pronk, ministre de la Coopération néerlandaise, leader dans la révision des approches de développement vis-à-vis des femmes) y dénonçaient déjà trois causes principales de l'inégalité entre les hommes et les femmes : l'invisibilité sociale et économique des femmes, le confinement des femmes à la sphère domestique et l'introduction d'une politique productive occidentale masculine (*male-oriented*).

Mettre l'accent sur les femmes était indispensable, car il fallait combler le retard. Cette étape a permis de mettre en lumière l'importance du rôle des femmes dans le domaine productif, reproductif et communautaire, de le comparer à celui des hommes, de montrer et dénoncer les inégalités de genre dans le développement ; de déconstruire le genre féminin dans différentes cultures, en prenant en compte d'autres variables comme l'âge, la race, la classe sociale.

Cette étape, nécessaire, montre également des limites. « Si seules les femmes doivent travailler à une plus grande égalité dans les relations de genre (...), il s'agirait à nouveau d'une espèce de double journée, où les femmes devraient prendre la responsabilité non seulement de changer leurs propres idéologie et pratique, mais également celles de leurs hommes » (BERENI et al., 2012).

Cependant, malgré les progrès récents, les inégalités fondées sur le genre continuent à exister dans plusieurs dimensions de la vie, en infiltrant de plus en plus les foyers, les institutions sociales ainsi que l'économie. Nous étudions dans cette partie, les manifestations les plus frappantes de l'exclusion et de la discrimination fondée sur le genre : les disparités en matière de droits fondamentaux, d'accès et de maîtrise des ressources, d'emploi...

L'évolution des grands courants de pensée concernant les femmes et le développement (Intégration des Femmes au Développement «IFD», femmes et développement «FED» et Genre et développement «GED») montre qu'on se rend de plus en plus compte du fait qu'un développement persistant doit prévoir, sur une base d'égalité, la pleine participation des hommes et des femmes. Les stratégies établies dans le cadre de l'IFD prévoyaient des projets ou des composantes des projets concernant les femmes, l'accroissement de leurs revenus et de leur productivité ainsi que l'amélioration des moyens dont elles disposaient pour s'occuper du ménage sans s'attaquer aux causes fondamentales de la discrimination qui empêchent les femmes de participer pleinement aux sociétés dont elles font partie.

Afin de réparer les omissions de l'IFD, la formule femmes et développement (FED) fut élaborée vers la fin des années 1970. La formule FED s'est attelée à questionner les causes profondes de l'invisibilité des femmes dans le développement. Selon cette formule, les femmes participent aux mécanismes de développement, mais sur une base inégale. Cette approche invite à s'interroger sur le renforcement des inégalités au sein même du développement. Les projets de développement intensifient les interventions dont les femmes sont l'objet, sans pour autant améliorer leur accès aux ressources ou à la prise de décision.

Durant les années 1980, l'approche GED a marqué un revirement d'attitude à l'égard d'un développement équitable et persistant. Ce paradigme vise non seulement les femmes, mais aussi la construction sociale du genre, l'attribution des rôles et responsabilités, et les attentes spécifiques liées aux hommes et aux femmes. La formule GED se base sur trois grands principes :

- Hommes et femmes créent la société et la perpétuent, et conditionnent la répartition des tâches sans partager équitablement les bénéfices et les souffrances.
- Femmes et hommes ont des rapports différents avec la société, fonctionnent souvent dans des secteurs différents de la communauté et ont des priorités et des perspectives différentes.
- Le développement se répercute de façon différente sur les hommes et sur les femmes, et ceux-ci exercent une influence différente sur les projets. Les deux doivent participer à l'identification des problèmes et des solutions pour faire avancer les intérêts de la communauté.

En 1995, la Conférence mondiale de Pékin a marqué une rupture dans la manière de prendre en compte les intérêts des femmes dans l'aide au développement et leur participation aux processus de croissance. À l'approche dite femmes et développement, ciblant les femmes de manière isolée dans des projets ou des volets spécifiques, succède l'approche genre et développement, qui s'efforce de prendre en compte en même temps les femmes et les hommes dans chaque contexte social. Il s'agit aussi, dans tous les projets, outre le fait de répondre aux besoins pratiques immédiats des femmes, de veiller simultanément à renforcer leurs capacités et leur autonomie à plus long terme, afin d'agir sur des situations initiales inégalitaires entre femmes et hommes.

Un champ de recherches pluriel, dans un grand nombre de pays depuis une trentaine d'années (BERENI et al., 2012) et les études de genre ont connu un essor important. Ces études se résument en quatre choix théoriques importants : le premier choix des études sur le genre a été de faire éclater les visions essentialistes de la différence des sexes, le deuxième choix des études sur le genre a été celui de prôner une approche relationnelle des sexes étant donné que les caractéristiques associées à chaque sexe sont socialement construites dans une relation d'opposition. Dès lors, on ne peut étudier ce qui relève des femmes et du féminin sans articuler l'analyse avec les hommes et le masculin.

Contrairement à ce qu'on pense souvent, (BERENI et al., 2012) les études sur le genre s'intéressent autant aux femmes et au féminin qu'aux hommes et au masculin. Le troisième choix appréhende les relations sociales entre les sexes comme un rapport de pouvoir. Le quatrième choix est de ne pas analyser les rapports de genre indépendamment des autres rapports de pouvoir.

Le « sexe » renvoie à la signification biologique homme et femme. Il existe une différence entre le sexe qui s'associe au biologique et le genre relevant de la différenciation sociale des sexes.

Pour ALEXANDRE (2016) et GUERIN et al., (2011), le genre constitue l'un des éléments de rapports sociaux qui sont fondés sur les différences perçues entre les sexes. Ces rapports constituent un des obstacles aux changements globaux et sont un fléau dans tous les pays du monde, développés et en voie d'industrialisation. Appliquées aux politiques publiques, les études de genre visent à contribuer à équilibrer les rapports de pouvoir entre les deux sexes, en prenant en compte des différences et de la hiérarchisation socialement construite (ALEXANDRE, 2016) et pas uniquement à résoudre les problèmes des femmes. Elles tiennent compte de la répartition des rôles et des activités des hommes et des femmes, qui ne répond pas à un modèle unique et figé, mais dépend étroitement des sociétés et du temps où elle s'inscrit.

Depuis leur émergence, les études sur le genre ont permis un formidable apport de connaissances en explorant plusieurs domaines. Bien que le phénomène entrepreneurial requière une participation égale des deux sexes (RWENGE, KINYANJUI, & LUCYA, 2013), son champ est associé au masculin (AHL, 2004) car longtemps considéré comme une activité de l'homme. On considère que les compétences nécessaires pour se lancer dans l'entrepreneuriat sont incompatibles avec l'identité féminine (AHL, 2004). Cette conception date du dix-septième siècle (ALEXANDRE, 2016), l'entrepreneuriat constitue un atout pour les femmes.

Dans le monde entrepreneurial, les femmes sont parfois très rares. Ce constat est avéré dans les nations industrialisées comme dans les pays en développement.

Le tableau 3 propose le taux d'activités entrepreneuriales des femmes en Afrique.

Tableau 3 : Taux d'activités entrepreneuriales des femmes en Afrique

Régions	Taux d'activités	Auteurs + dates
Afrique du sud	33%	(O'NEILL & VILJOEN, 2001)
Algérie	6%	(REBRAB, 2006) ; (DEMMENE, 2015)
Côte d'Ivoire	36,9%	(RWENGE, KINYANJUI, & LUCYA, 2013)
Egypte	24%	(BELGHAZI, 2007).
Kenya	48%	(MAKENA et al., 2014)
Madagascar	38%	(RAMBOARISON, 2015),

Maroc	10%	(BENAZZI & BENAZZI, 2016 ; BINKKOUR & MESSAOUDI, 2012 ; RACHDI, 2006)
Niger	30%	(FATIMATOU, 2012)
RDC	16%	Banque mondiale (2018)

Source : par nos soins sur la base de la littérature

Comment peut-on expliquer ce phénomène ? S'agit-il de l'effet d'inégalités qui se nouent dans la sphère domestique ?

Selon les études de MEDOUNI et BEDRANI (2015), cette faible représentativité des femmes dans l'entrepreneuriat serait le fait des stéréotypes dans toutes les sociétés du monde. Ce qui constitue un obstacle au moment où l'entrepreneuriat confère aux femmes une certaine identité professionnelle et contribue davantage au développement local. Il est également reconnu comme une source non négligeable de croissance économique (AHL, 2006; FEKI & CHTOUROU, 2014; HUARNG et al., 2012 ; MATHAPO, 2011) de tout pays. Cela semble bien perçu par nombre de chercheurs (AHL, 2004 ; MANDIPAKA, 2014 ; GATEWOOD et al., 2004 ; OCDE, 2004).

L'entrepreneuriat féminin fait un regain d'intérêt dans la plupart de pays (ALAM et al., 2011) et cela quel que soit le niveau du développement (SANTONI, 2016b). Les chiffres globaux signalent sans conteste un faible taux de l'activité féminine. De nombreuses études (ALEXANDRE, 2016; AHL, 2004; MINNITI & NAUDE, 2010; VOSSENBERG, 2013) ont démontré que les modalités d'insertion des hommes et des femmes restent différenciées.

Ces différences concernent le profil de la femme entrepreneure, le choix du secteur d'activités, la taille de l'entreprise, la croissance ainsi que les motivations (ROUATBI, 2015). Pour certains cette différence concerne l'accès des femmes au crédit dans la plupart de pays (PEPRAH, 2012; CHESTON & KUHN, 2005). Pour ALEXANDRE (2016), il existe des différences entre les pratiques managériales des femmes entrepreneures et celles de leurs homologues masculins. Pour COWLING et TAYLOR (2001), il y a une différence entre un homme et une femme entrepreneurs en dotation en capital humain.

D'autres recherches sur l'entrepreneuriat des femmes (ZIDANI & JARBOUI, 2011) démontrent que celles-ci visent les secteurs différents de ceux des hommes. Elles s'orientent souvent vers les secteurs de services (DUCHENEAUT & ORHAN, 2000 ; BRUNI, GHERARDI, & POGGIO, 2004).

Plusieurs autres recherches soulignent l'influence de stéréotypes (PASCAL & SEXTON, 2016), en confirmant que même si l'entrepreneuriat des deux sexes a convergé dans de nombreux pays, cela ne signifie pas pour autant l'égalité entre homme et femme. Cependant, les études sur les différences donnent parfois des résultats contradictoires.

De nos jours, les recherches sur l'entrepreneuriat (AHL, 2006 ; ALEXANDRE, 2016 ; CONSTANTINIDIS, 2010) évoluent vers des études cherchant à comprendre si le genre serait une source de différence et percevoir comment celui-ci peut faire une différence (ELIZABETH & BAINES, 1998 ; THÉBAUD, 2010). Ce point est désigné par DALI (2014) comme étant la « socialisation entrepreneuriale » pour cerner l'influence du genre dans l'entrepreneuriat. Pour ce chercheur, l'approche par le genre en entrepreneuriat permet d'élargir l'interprétation des stéréotypes dans les processus socio-économiques.

Pour tenter de comprendre comment l'entrepreneuriat est influencé par les stéréotypes, il faut dépasser les différences biologiques et de considérer les constructions sociales du féminin et du masculin qui constituent un système social dans une société donnée. L'objectif de cette partie est de « comprendre l'influence des stéréotypes qui participent à la création des réalités économiques et sociales ».

1.6.3. INFLUENCE DES STEREOTYPES DANS LE DOMAINE ENTREPRENEURIAL

Selon les études, dans le domaine entrepreneurial, il existe plusieurs stéréotypes qui viennent violer les principes d'égalité entre un homme et une femme entrepreneurs. Ces stéréotypes portent sur le profil des femmes entrepreneures, les caractéristiques des entreprises gérées par les femmes, le processus de création et la manière d'être en affaires. Les résultats de travaux de LIMA, NELSON et NASSIF (2014) précisent que ces différences deviennent plus importantes lorsqu'on descend dans la hiérarchie de classe.

Dès lors une étude sur l'influence des stéréotypes en entrepreneuriat s'avère important et permet de déconstruire ou de reconstruire certains présupposés qui viennent échouer bon nombre des projets des femmes raisons possibles de ces différences (REDIEN-COLLOT, 2006). Cette section donne une vue d'ensemble sur la question des stéréotypes en entrepreneuriat. « Au début..., les femmes avaient un cerveau plus petit...Donc elles étaient moins intelligentes » (PASCAL & SEXTON, 2016).

Selon les études en entrepreneuriat :

1.6.3.1. Grande aversion des femmes au risque

Pour créer une entreprise, il ne suffit pas de remplir les conditions entrepreneuriales favorables. Pour passer à l'acte, la capacité à prendre des risques demeure nécessaire. Dans cette perspective, SALMAN (2016) souligne qu'un entrepreneur réussi doit avoir moins de crainte. Cette disposition à prendre des risques traduit selon PAPADAKI et CHAMI (2002), la volonté de réunir les diverses ressources nécessaires au développement de ses affaires. Parmi ces ressources,

TESSIER DARGENT (2015) et MURIUNGU (2012) soulignent que la culture vis-à-vis du risque serait un élément déterminant pour affronter des défis.

Selon la documentation recensée, les femmes ont une plus grande aversion au risque. D'aucuns expliquent cette tendance par le fait que de nombreuses femmes sont tournées vers le bonheur familial. Un nombre croissant de chercheurs convient que les hommes ont plus tendance à considérer les situations à risque comme des défis, alors que les femmes les considèrent comme étant des menaces à éviter à tout prix. Ces différentes expériences ont un impact négatif sur le potentiel de croissance des activités des femmes. Néanmoins, les résultats de l'étude de DE MEL, MCKENZIE, et WOODRUFF (2008) viennent contredire et affirment qu'au Sri Lanka, les femmes auraient une faible aversion au risque.

1.6.3.2. Présence permanente des femmes dans le petit commerce de détail

Selon plusieurs recherches (ALDRICH HOWARD et al., 1989 ; GUERIN, 2002a ; KIGGUNDU, 2002; MANDIPAKA, 2014; PEPRAH, 2012 ; ROUATBI, 2015 ; VOSENBERG, 2013), les femmes créent souvent leurs activités dans le petit commerce de détail et le secteur des services. RACHDI (2006) affirme que les activités des femmes et le secteur de ces activités ont généralement une relation profonde. Ces constats corroborent avec ceux de KONADU & BINEY-ASSAN (2007) et PEPRAH (2012) au Ghana; CORNET & CONSTANTINIDIS (2004) en Belgique; ALAM et al., (2011) en Malaisie; LERNER, BRUSH, & HISRICH, (1997) en Israël et KUZILWA (2005) en Tanzanie.

Plusieurs raisons donnent effectivement à penser qu'il pourrait généralement exister une relation positive entre l'entrepreneuriat des femmes et le petit commerce de détail. L'étude de DIAKITE (2009) et celle de KUZILWA (2005) révèlent que les femmes créent souvent leurs activités dans le petit commerce de détail, car ce dernier n'exige pas une compétence particulière. Ces secteurs sont souvent perçus selon l'étude de l'OCDE (2004) comme contribuant moins que les activités de production et celles de plus haute technologie.

Le manque d'éducation réduit l'accès de femmes aux opportunités économiques. Le petit commerce, la restauration ainsi que les autres activités restent souvent les seules options possibles pour les femmes à cause d'un accès réduit aux ressources notamment : le capital, la formation, le temps, le manque d'expérience (LERNER et al., 1997) et en raison de manque de fonds propres personnels dû aux salaires inférieurs des femmes et aux héritages moins importants pour les filles que pour les garçons (KOREEN, 2000). DUCHENEAUT et ORHAN, de leur côté (2000, p.63), BRUNI et al., (2004) soulignent que l'orientation des femmes vers le petit commerce ou le service relève d'une expérience professionnelle antérieure dans ces secteurs.

Ces secteurs présentent plusieurs avantages : ils nécessitent peu d'investissements, les barrières à l'entrée y sont peu nombreuses et les femmes se sentent à l'aise. Ces entreprises sont caractérisées par une faible dissociation de la sphère productive et domestique, l'inexistence de comptabilité.

De leur côté, DUCHENEAUT et ORHAN (2000) ont décrit ces secteurs selon trois caractéristiques essentielles notamment : la dimension féminine, les qualités requises sont féminines et peu de barrières à l'entrée. Pour ces chercheurs ce lien jouerait un rôle important dans la croissance et la réussite de ces activités. Plusieurs recherches (BOUTILLIER & DOKOU, 2006) insistent sur le fait que les femmes connaissent des difficultés d'accès au crédit sur le fait qu'elles ont tendance à lancer leurs activités dans des secteurs souvent saturés, à faible productivité et à faible rendement.

1.6.3.3. Entreprises des femmes sont à domicile

L'une des principales critiques généralement formulées à l'endroit des micros et petites entreprises impulsées et gérées par les femmes est le lieu des affaires. Plusieurs études observent que les femmes entrepreneures souvent non ou peu instruites ne gèrent que des micros et petites entreprises à domicile (BOUSSETTA, 2011; CHITSIKE, 2000; SAGNA, 2015) ou non loin de chez elle (MURRAY, 2007).

La problématique de conciliation de la vie professionnelle et celle familiale n'est pas nouvelle (GABARRET & VEDEL, 2012). Un certain nombre d'études ont essayé de démontrer les motifs spécifiques qui incitaient les femmes à exercer leurs activités à domicile. À Ziguinchor au Sénégal, grâce à la facilité qu'offre l'espace domestique pour concilier la vie professionnelle et celle domestique, plus de la moitié des femmes entrepreneures (57%) exercent leurs activités à domicile (SAGNA, 2015). Ce constat est cohérent avec le fait que les femmes entrepreneures d'Afrique au Maroc (BELGHAZI, 2007); en Tunisie (LAROSSI, 2009); en Uganda (MUGABI, 2014); au Kenya (MURIUNGU, 2012) et d'Asie (JAMALI, 2009) au Liban se retrouvent le plus souvent dans cette situation. Ce constat se retrouve aussi dans les travaux de RACHDI (2006) : plus de cent mille femmes dirigeantes de micro entreprises travaillent à domicile dont 33,1% en milieu urbain et 63,8% en milieu rural.

Selon NORDMAN et VAILLANT (2014), ce caractère à domicile n'est pas un handicap à soi, et explique pourquoi les femmes s'engagent de moins en moins dans les réseaux (CONSTANTINIDIS, 2010). La difficulté de concilier la vie professionnelle et celle familiale les oblige à exercer de petites activités souvent à domicile pour pouvoir s'occuper des enfants

(DUCHENEAUT & ORHAN, 2000 ; LAMBRECHT et AL., 2003 ; LEFEBVRE, 2012). Selon SALMAN (2016), les restrictions sociales semblent être la raison principale de cet état de choses.

Les déplacements sont une source de risque. Les travaux de RWENGE, KINYANJUI, et LUCYA (2013) confirment cette tendance.

L'étude de KUCERA et RONCOLATO (2008) offre une autre explication concluant que cette situation s'explique également par la difficulté de trouver un lieu d'accueil pour les enfants en bas âge. Cependant, DUCHENEAUT et ORHAN (2000) soulignent que même s'il y a un lieu d'accueil, les années où les enfants sont en bas âge demeurent une période délicate. Ceci conforte l'idée selon laquelle la présence des enfants en bas âge constitue une entrave à l'emploi des femmes (DIEU, DELHAYE, & CORNET, 2010; SILVERA, 2010). Pour GUEGUEN et al., (2012), le travail à domicile limite le coût d'investissement pour l'achat de locaux.

L'étude de SAGNA (2015) insiste sur l'avantage du travail à domicile pour mieux jouer leur rôle de mère et d'épouse. Cette proximité augmente leur perception du contrôle et favorise le sentiment, de ne pas avoir abandonné la famille. Elle renforce aussi les croyances par rapport aux capacités des femmes entrepreneures à surmonter les défis. Le travail à domicile bien que rendant l'activité productive moins efficace (NORDMAN & VAILLANT, 2014), il diminue le temps de déplacements et facilite l'accès aux différents services. Pour NORDMAN et VAILLANT, le travail à domicile agit comme un vecteur de transmission des effets négatifs des normes sociales sur la gestion d'une entreprise.

Comme le soulignent quelques chercheurs, certaines formations imposent des exigences similaires à celles d'un emploi. Le travail à domicile exclut l'éventualité d'une formation et rend la mobilité largement hypothétique. Dans ce même ordre d'idées, l'étude de CORNET et CONSTANTINIDIS (2004) souligne que les femmes qui travaillent à domicile consacrent un nombre moins élevé d'heures à leur activité professionnelle.

1.6.3.4. Entreprises créées par les femmes sont de petite taille sans objectif de croissance

Plusieurs auteurs soulignent que les entreprises créées par les femmes sont de petite taille (BOUSSETTA, 2011; CORNET & CONSTANTINIDIS, 2004; KYALO & KIGANANE, 2014 ; RWENGE, KINYANJUI, & LUCYA, 2013). Les études réalisées par KUZILWA (2005) et RWENGE, KINYANJUI, et LUCY (2013) soulignent que les entreprises créées par les femmes sont plus petites en termes de capital de départ. Des études émanant des trois continents africain, européen et américain l'établissent (BOUSSETTA, 2011; KYALO & KIGANANE, 2014;

RWENGE, KINYANJUI, & LUCYA, 2013; CORNET & CONSTANTINIDIS, 2004; LOSCOCCO & ROBINSON, 1991).

La taille de l'entreprise peut être mesurée de diverses façons. Dans la plupart du temps, on se fonde sur la taille de l'effectif, sur les ventes ou les recettes, ou sur la structure organisationnelle (CARRINGTON, 2006). Cependant, la taille de l'effectif reste la mesure la plus courante (ST-PIERRE, JULIEN, & MORIN, 2010). Pour chacune de mesures de la taille d'une entreprise, les entités créées par les femmes, sont réputées de taille moindre. Leur projet entrepreneurial s'inscrit davantage dans un projet de vie que dans la recherche de réalisation de profit au travers de la création.

La littérature soulève bon nombre de commentaires pour expliquer cette petite taille. Selon les auteurs consultés (AKHALWAYA & HAVENGA, 2012; DJAKAGBE, 2007), cette petite taille s'explique par la limitation de la capacité financière des femmes. Les travaux de GUERIN, HERSENT et FRAISSE (2011) précisent que la mobilité trop réduite, les réseaux sociaux limités, la saturation du marché local ainsi que la résistance de l'entourage familial sont des arguments qui justifient la frilosité des femmes à l'égard de la création des entreprises de grande taille. Les femmes seraient moins nombreuses à avoir suivi une formation universitaire (LAMBRECHT et al., 2003), ce qui explique leur présence à la tête de plus petites structures.

Pour MURRAY (2007), les femmes seraient plus pauvres que les hommes. Elles préfèrent gérer les entreprises ayant un développement mesuré en vue de garder le contrôle de la situation. Ceci évite que l'entreprise n'empiète pas trop sur les autres centres d'intérêt (BEL, 2009). L'étude de CORNET et CONSTANTINIDIS (2004) attribue cette caractéristique de petite taille au coût de la main d'œuvre. Pour AKHALWAYA et HAVENGA (2012), cela s'explique par le recours à l'épargne personnelle ou aux dettes auprès des membres de famille ou amis. Ces dernières représentent de ressources plus facilement mobilisables (FAYOLLE & DEGEORGE, 2012, p.35). Cette petite taille se justifie par leur accès limité au financement (MURENGEZI, 2008). Pour BILOA (2014), BENZING, CHU, et KARA (2009), ALEXANDRE (2016) ainsi que VIVIANE (2003), les femmes semblent connaître davantage de freins dans leur démarche entrepreneuriale. Ceci limite de ce fait le potentiel de croissance de leurs entreprises (CARRIER, JULIEN, & MENVIELLE, 2011) en vue de mieux concilier le travail et la famille (LEFEBVRE, 2012).

La taille des entreprises créées par les femmes s'explique selon ROBICHAUD et MCGRAW (2008), par le choix de leurs motivations entrepreneuriales. St-PIERRE, CARRIER et PILAEVA (2013) parviennent à une conclusion démontrant que les objectifs poursuivis par un entrepreneur seraient une expression de son « vouloir – faire ». Les intentions d'un entrepreneur dessinent donc le comportement de son entreprise.

Le fait de travailler dans les structures de petite taille permet aux femmes d'acquérir une expérience directe et une autre indirecte (OCDE, 2004). Dans ce monde de plus en plus globalisé, les études de KAOUTOING, WAMBE, et HOURENATOU (2017) mentionnent que les femmes auront tout intérêt à accroître la taille de leur entreprise.

Par ailleurs, un certain nombre d'auteurs ont mis l'accent sur la faible croissance des entreprises impulsées par les femmes. Parmi les motifs avancés, la croissance n'est pas l'élément moteur des entreprises créées par les femmes (AKINBOADE, 2005; PATUREL & ARASTI, 2006). D'après HABHAB (2007), ceci s'explique par le manque de compétences managériales. Pour MANIKA et al., (2012), les activités des femmes s'inscrivent dans une logique de survie.

L'étude de St-PIERRE et al., (2013) offre une autre explication concluant que les celles-ci seront moins tentées par la croissance de leurs entreprises. Elles évaluent leur performance par rapport aux besoins de leurs familles et non selon des standards économique et financier. Il apparaît que les femmes entrepreneures ont tendance à limiter la croissance de leurs entreprises de façon délibérée, en décidant que celles-ci ne grandiront pas au-delà d'un certain seuil (LEBEGUE & CONSTANTINIDIS, 2016). L'absence de croissance s'expliquerait dans certains cas à un manque d'intérêt de l'entrepreneur pour une telle évolution (ARLOTTO et al., 2011).

Dans une étude sur l'entrepreneuriat des femmes au Maroc, SALMAN (2016) explique ce phénomène par le fait que les femmes entrepreneures dépendent de leurs conjoints qui contrôlent leurs activités. Pour SALMAN (2016), ce contrôle priverait souvent les femmes de prise des décisions et mettrait en péril leur liberté de choisir ce qu'il y a de mieux pour la croissance de leurs entreprises. DESJARDINS et St-ONGE (2009), à partir d'une étude des facteurs qui affectent les entreprises féminines au Cameroun, démontrent que le harcèlement concernant les lois et les impôts, le triple rôle de chef de ménage, mère de famille et chef d'entreprise, le faible niveau d'instruction de femmes et le manque de confiance en elles impactent négativement leur potentiel de croissance.

Les femmes entrepreneures ont pendant longtemps eu l'impression d'avoir été discriminées lors de rejet de leur demande de crédit sur la base de leur sexe. Cette perception de discrimination les conduit à réduire leurs activités au niveau de celles de survie (FARIDA, 2008). Pour ARLOTTO et al. (2011), la croissance des entreprises est déterminée par la capacité à résoudre un certain nombre de problèmes ou défis. LEFEBVRE (2012) note que pour les femmes, la croissance du chiffre d'affaires, la croissance du bénéfice et la diversification du portefeuille seraient les objectifs les plus importants, néanmoins elles sont incitées à subordonner leur rythme de développement aux possibilités de financement (AIDIS, WELTER, SMALLBONE, & ISAKOVA, 2007). D'après les autres auteurs, l'explication se trouverait à la perception qu'ont les femmes vis-à-vis d'elles-mêmes et de l'environnement des affaires.

Certains auteurs (DEGEORGE, CHABAUD, & MESSEGHM, 2015 ; St-PIERRE et al., 2013) rejettent cette hypothèse et soutiennent que la croissance serait une affaire de femmes et d'hommes. Contrairement à la plupart des études menées, ces chercheurs soulignent que les femmes auraient des ambitions de croissance et de performance financière supérieures à celles des hommes.

1.6.3.5. Accès difficile et/ou limité des femmes au financement bancaire

Une autre caractéristique mérite d'être soulignée. La plupart des recherches (AIDIS et al., 2007; RAMADANI, GËRGURI, DANA, & TASAMINOVA, 2013) sur l'accès au financement bancaire tend à accréditer la thèse d'une plus grande difficulté des femmes à accéder au financement bancaire surtout en Afrique (CHOUBEY, 2014) où elles accèdent difficilement à la propriété foncière (BATURIN, 2014).

Bien que la loi stipule l'égalité des droits, pour les femmes, il y a toujours des différences en termes d'accès aux ressources. Les rapports nationaux font état d'une réalité faite encore de l'accès difficile ou limité des femmes au financement bancaire. LEFEBVRE (2012) fait le même constat : quatre demandes des femmes sur cinq sont plus susceptible de se voir refuser.

De même les résultats d'autres études (AKINBOADE, 2005; BATURIN, 2014; GUECHTOULI et GUECHTOULI, 2014; JAMALI, 2009 ; KAOUTOING ET AL., 2017; KYANIHIB, 2002; PATUREL et ARASTI, 2006; ROOMI et PARROTT, 2008 ; RWENGE, KINYANJUI, et LUCY, 2013; TSHIPAMA, 2016) menées dans nombre de pays confirment ce constat. Les femmes doivent se présenter plusieurs fois pour convaincre les banquiers. Cette période pouvant aller de 18 mois à trois ans en Algérie (FARIDA, 2008).

Les femmes entrepreneures continuent de témoigner des difficultés à cet égard malgré les nombreuses recommandations faites tant par les chercheurs (KAMDEM et IKELLE, 2011; MATHAPO, 2011; RAMADANI et al. 2013) que par les organismes en soutien à l'entrepreneuriat (BIT, 2009).

Pour de nombreux chercheurs (AFROZE et al., 2014; AYUDARAI, 2006), les proches ou les gens les plus bienveillants et l'épargne personnelle appelés « capital de proximité » (CARRINGTON, 2006) ou encore « love money » (CHABAUD et NGIJOL, 2010) constituent également les vecteurs principaux par lesquels la femme entrepreneure réunit les capitaux dont elle a besoin. Les résultats de l'étude de BADIA, BRUNET et KERTUDO (2013) et ceux de travaux de WILLIAMS et GURTOO (2011) vont dans le même sens. Ces chercheurs pensent que l'environnement familial et amical appelé également « formes de solidarité » reste un levier majeur pour le financement des activités des femmes.

1.6.3.6. Contre arguments à l'égard de l'accès difficile et/ou limité des femmes au financement bancaire

À propos de l'accès difficile et/ou limité des femmes au financement bancaire, il s'est avéré que AHL (2006), KOUTY, ONGONO, et NGUENDA (2015) ainsi que ZIDANI et JARBOUI (2011) n'ont pas confirmé ces résultats. Ces études ont dissipé le mythe selon lequel il existait de discrimination vis-à-vis des entrepreneurs selon le genre.

Un signe clair s'en trouve dans les études de WAHIDI et PATUREL (2016) au Liban, de FARIDA (2008) en Algérie, de BENAZZI et BENAZZI (2016) au Maroc ainsi que celle de LOUIS (2015) en Haïti. Ces chercheurs ont montré qu'aucune différence hommes/femmes d'accès au financement n'ait été observée et écartent la discrimination bancaire du fait d'être une femme. Pour ces chercheurs cet état de choses tient moins à des difficultés particulières à obtenir du financement bancaire. En 2001, l'étude conduite par CARRINGTON (2006) également est-elle intéressante ? Elle révèle qu'au Canada 82% de femmes entrepreneures ont pu obtenir un financement bancaire, comparativement à 80% des hommes entrepreneurs.

Pour certains chercheurs, on pourrait aussi supposer que cet écart entre les sexes tient au fait que les femmes entrepreneures considèrent ne pas avoir besoin du financement bancaire. Quand les femmes montent leurs activités, le premier réflexe n'est pas d'aller vers des crédits institutionnels, car elles estiment que le risque de refus serait très élevé.

À Madagascar, l'étude de RAMBOARISON (2015) affirme le faible recours à l'emprunt avec un taux de 0,1% en 2012. CORNET et CONSTANTINIDIS (2004) démontrent que plus de la moitié des femmes de leur échantillon n'ont pas introduit au cours de cinq dernières années d'existence de leur entreprise, une demande de financement bancaire.

Ceci rejoint ZIDANI et JARBOUI (2011) en Tunisie, BATURIN (2014) et KAOUTOING et al. (2017) au Cameroun qui témoigne que les plus grandes institutions bancaires officielles offrent aux hommes et aux femmes les services pareils, mais la plupart des emprunteurs sont des hommes.

D'autres études affirment que les femmes ont une plus grande aversion au risque (BOUTILLIER et DOKOU, 2006; De MEL et al., 2008; LEE-GOSSELIN et al, 2010). La preuve empirique qu'apporte l'étude de SALMAN (2016) montre qu'au Maroc les femmes chefs d'entreprise n'aiment pas recourir au financement par emprunt et préfèrent s'autofinancer.

Cette vision est partagée par certains auteurs. Pour KYANIHIB (2002), très souvent les femmes considèrent le nonaccès au financement comme un frein même lorsqu'elles n'ont pas demandé le crédit.

Tous ces constats vont à l'encontre des résultats généralement observés dans les recherches qui insistent sur l'accès difficile et/ou limité des femmes au financement bancaire. St-PIERRE, CARRIER et PILAEVA (2013) pensent que les généralisations à partir de nombreuses études sur les femmes entrepreneures seraient hâtives. Ces généralisations marquent certains comportements qui demandent une étude approfondie et nuancée. Pour ces chercheurs, les femmes entrepreneures ne constituent pas un groupe plus homogène que celui des hommes entrepreneurs. Toutefois, il reste difficile de savoir si cet écart tient au sexe ou aux habitudes des institutions financières.

Ces différences de « genre » sont une invitation à questionner les sources de financement auxquelles les femmes entrepreneures font recours.

En effet, l'activité des femmes entrepreneures semble être influencée par plusieurs composantes, qu'elles soient d'ordre individuel, organisationnel et environnemental. Dans certaines régions plus que dans d'autres, cette influence peut être plus explicite et plus problématique pour les femmes.

Dans ce sens nous proposons une lecture de la situation des femmes congolaises. Ce sujet de notre recherche en termes d'un ensemble d'éléments contextuels afin de pouvoir par la suite, étudier et comprendre l'influence qu'ils peuvent exercer sur l'activité entrepreneuriale des femmes congolaises de notre échantillon.

1.6.4. PLACE QU'OCCUPE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ CONGOLAISE

La place de la femme dans la société congolaise est au cœur de débats actuels, visant à promouvoir le rôle de la femme. Cependant, cette promotion requiert une politique pluridimensionnelle, vu les contraintes auxquelles se heurte la femme congolaise dans sa vie quotidienne. La démarche de création n'est pas indépendante des propres caractéristiques de la femme entrepreneure, mais également de l'environnement dans lequel elle évolue.

L'entrepreneuriat est intimement lié à la culture prévalant dans une société. Dans cette acception des choses, la culture est importante. La culture se comprend comme un «ensemble de connaissances, de valeurs et de comportements partagés de façon implicite par les membres de ce groupe» (BRESSY & KONKUYT, 2008). Pour BEL (2009), la culture est un «ensemble de valeurs humaines qui sont enracinées dans les mentalités». Pour MALHERBE (2000), le mot « culture » englobe l'ensemble de manifestations et des comportements d'une société : son art, sa religion, sa façon de parler, sa cuisine, ses mœurs, son éthique, ses jeux et ses loisirs, ses passions, etc.

Pour nous permettre de situer la femme entrepreneure congolaise dans son contexte, un ensemble d'éléments doit être analysé en lien avec sa situation au sein de la société congolaise. Il

ne fait aucun doute qu'il existe une panoplie de facteurs contextuels susceptibles d'influencer l'entrepreneuriat des femmes congolaises.

Cependant, nous nous limitons, dans cette communication, à trois principaux facteurs qui nous semblent particulièrement importants eu égard à l'impact qu'ils peuvent avoir sur la place qu'occupe la femme au sein de la société congolaise. Il s'agit de la socialisation des enfants, le droit à l'éducation et la place de la femme au sein de la famille.

1.6.4.1. Socialisation des enfants

La socialisation consisterait selon MARTIN (2010) en une transmission de valeurs par des institutions dévolues à cet effet : école, famille, médias, etc. Toutefois, la famille se situerait au premier stade de la socialisation (DIAKITE, 2004; NYOCK et al., 2013; RAJHI, 2011).

Malgré les évolutions tendant à une vision plus égalitaire des rapports entre les hommes et les femmes, il y a toujours une socialisation plus différenciée (ou de la socialisation de genre) qui selon BACHA, CHASSERIO, PAILOT, POROLI, et LEBEGUE (2016) intervient dans « la construction de l'identité sexuée et dans l'intériorisation des normes, de représentations et des codes sociaux relatifs au masculin et au féminin ».

CHABAUD et LEBEGUE (2013) démontrent que la socialisation commence dès l'enfance. La répartition inégale des rôles entre l'homme et la femme se retrouve aussi au niveau de la préparation des garçons et des filles (la segmentation des jouets en fonction du sexe en étant une illustration presque caricaturale), car chaque société a sa culture. Dans la société les hommes et les femmes ne subissent pas les pressions de la culture de la même manière. Pour ABOUBAKAR (2015), le fait d'appartenir à certaines cultures serait de nature à favoriser ou à défavoriser l'entrepreneuriat.

PONCHUT et BARTH (2012) comparent la culture d'une société à une « boussole » qui guide ses membres. La culture donne des clés pour réagir. Elle indique dans quel sens il faut agir. Le respect de cette culture permet l'intégration ainsi que la progression de son peuple (MALHERBE, 2000).

Les attentes de la société envers les hommes et les femmes diffèrent. Les problèmes socio-économiques et politiques vécus en RDC n'affectent pas les hommes et les femmes de la même manière. La société congolaise attribue des rôles sociaux différents aux hommes et aux femmes tant au niveau de la famille que dans la société. Cette société réserve à la femme un statut d'infériorité qui se traduit par un accès difficile aux ressources notamment l'éducation. Ces lacunes affectent leur capacité à réussir dans l'entrepreneuriat (BACHA et al., 2016).

Toutefois, il n'en demeure pas moins que la femme congolaise n'occupe pas la même place dans la société que l'homme. Cela renvoie à ce que DIAKITE (2004) désigne par « masculinité-

féminité », qui fait allusion à une dévalorisation des caractéristiques de la femme et une survalorisation de celles perçues comme masculines. Cette situation apparaît inquiétante, car elle semble trouver sa source lors de la socialisation. Pour NKOLO (2015), le processus de socialisation fait que les hommes et les femmes gardent en eux des stéréotypes propres à leur genre.

La société en les préparant différemment ne leur a pas donné les mêmes capacités et de plus, elle confère aux hommes un pouvoir et une autorité formelle. La répartition inégale des rôles entre l'homme et la femme a un impact profond et indélébile sur la programmation mentale du petit enfant. Cette répartition inégale les prépare différemment en leur donnant des capacités différentes. Ces rôles de l'homme et de la femme sont déterminés par les modèles de rôles proposés par les parents, et ont trait à la masculinité et à la féminité de la société congolaise. Ces rôles sont fondés sur l'idée de la suprématie sociale de l'homme, et sur les coutumes et pratiques traditionnelles. DIAKITE (2004) souligne que plus les rôles sont différenciés, plus la société montre des traits appelés masculins.

L'environnement congolais est caractérisé par une forte masculinité. Cette différence de nature entre l'homme et la femme relègue cette dernière dans une position de dépendance et constitue une entrave à sa promotion économique et sociale (THIAM, 2008).

La culture congolaise confère aux hommes une autorité formelle qui génère une certaine masculinité qui oriente largement les dimensions de la vie sociale, économique et politique en sa faveur. La société congolaise génère une certaine masculinité qui oriente largement les dimensions de la vie sociale, économique et politique en leur faveur.

Les rôles assignés culturellement aux hommes et aux femmes conduisent à un partage déséquilibré du pouvoir au sein de la société. Ces rôles empêchent les femmes de faire partie du développement et d'en bénéficier de façon équitable. La perception de ce statut d'infériorité crée de gros problèmes pour les femmes qui ont souvent l'impression, d'être « abandonnées » à leur triste sort. Dans la plupart des cas, les hommes sont largement considérés comme plus compétents que les femmes, sauf pour les tâches spécifiques « féminines ». La transmission de cette culture est loin de s'éteindre. Nous pensons alors, à l'instar de NYOCK, NYOCK, et HIKKEROVA (2013), que l'individu appartient à un environnement social qui le façonne. Le manque supposé de compétences affecte directement le droit de la fille à l'éducation.

1.6.4.2. Éducation

Considérées comme un investissement à long terme (FATIMA-ZOHRA, SELMA, SARA, & KHADIJA, 2017), de nombreuses études (PAPADAKI & CHAMI, 2002) confirment que l'éducation éveille les consciences et rend les raisonnements plus rationnels. Elle favorise la

communication et prépare aux métiers productifs. Selon MASOKA (2018, p. 41), renforcer les compétences des femmes et leur assurer un accès égal à l'éducation sont une exigence fondamentale. Ceci permettra d'exploiter toutes les potentialités en vue d'endiguer les maux qui gangrènent le tissu économique.

L'égalité dans l'éducation est un droit humain. L'accès des femmes à l'éducation dans des conditions d'égalité serait décisif pour leur permettre une pleine participation au développement et à l'obtention de l'égalité sociale qui est loin d'être atteinte. Cette égalité ouvrirait aux femmes de nouvelles perspectives professionnelles.

L'accès à l'éducation est également la cause et le produit du développement. Il constitue un facteur clé pour l'émancipation des femmes et la démocratisation des sociétés. L'accès à l'éducation serait également le meilleur garant pour surmonter certaines valeurs négatives dont les femmes seraient victimes qui sont encore enracinées dans le déterminisme patriarcal de nos sociétés contemporaines.

Si certaines institutions internationales, comme l'UNICEF, insistent sur le droit fondamental des enfants à l'éducation, en y incluant celui des filles, certains parents congolais, qui au nom de préjugés séculaires, refusent d'envoyer ces derniers à l'école, notamment les filles (MASOKA, 2018, p. 121) et cela, en dépit des avancées en matière de scolarisation. Malgré, la politique dite « éducation pour tous » prônée par les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), dans les milieux ruraux, l'accès à l'éducation pour la jeune fille demeure un grand problème.

En RDC, la distribution des rôles au sein des ménages se fait très tôt, et cela en défaveur de la femme et de la petite fille qui doivent effectuer l'essentiel des tâches domestiques. Cette situation est encore plus accentuée chez les femmes évoluant en milieu rural et qui vivent dans des conditions de précarité et de surcharge de travail (THIAM, 2008). L'environnement familial congolais laisse peu de choix pour l'éducation de la fille. Cette situation est due à la culture et au comportement traditionnel des parents. Les femmes congolaises restent majoritairement analphabètes et faiblement formées. On constate que ce taux élevé d'analphabétisme a eu pour effet immédiat qu'un grand nombre de femmes continuent à reproduire des approches traditionnelles et à être exclues d'autres sphères publiques.

Dans l'ensemble, ce faible niveau d'études de la femme est dû essentiellement à certaines considérations ethnologiques et socioculturelles qui prétendent que le bonheur de celle-ci se trouve dans le foyer conjugal. Le mariage comme le soulignent les auteurs reste un passage incontournable (ADJAMAGBO et al., 2006; ANTOINE & BINETOU DIAL, 2003). Cette situation continue encore de marquer la mentalité et les comportements de la majorité des femmes

congolaises pour qui le mariage constitue une nécessité et un meilleur moyen pour acquérir une reconnaissance sociale.

Dans la société congolaise, le lien de mariage confère à une femme un statut légal reconnu et respectueux. D'ailleurs, l'essentiel de l'éducation de base que la jeune fille reçoit depuis son enfance est une préparation au mariage. Cette importance accordée au rôle d'épouse et de mère conduit souvent les filles au mariage précoce. Celui-ci empêche les jeunes filles de poursuivre leurs études et de trouver plus tard un emploi mieux qualifié et rémunéré. Cette situation perpétue le cercle vicieux de la pauvreté des femmes qui se transmet ainsi de génération en génération, agit négativement sur le mode d'insertion dans le monde de travail et se traduit souvent par un faible niveau de productivité.

Ce qui pousse les parents à donner en mariage précoce leurs filles, ce sont des conditions de vie défavorables dans le but de tirer une dot ou tout simplement pour diminuer la prise en charge familiale. Les filles servent souvent d'appui à leurs parents ou même de main d'œuvre. En effet, les jeunes filles sont généralement les principales victimes des difficultés de ressources de leurs familles. Elles sont exploitées pour accroître les revenus et déscolarisées quand les moyens financiers manquent. De nombreux parents congolais sont souvent amenés à arbitrer entre marier sa fille et l'envoyer à l'école. La valeur des études des filles n'est pas évidente aux yeux de certains parents.

« Devant se dévouer à leurs beaux-parents » (GWENDOLINE, 2015) pour certains parents, les sommes consacrées à l'éducation d'une jeune fille ne garantissent pas que l'argent serait bien dépensé et déboucherait sur de meilleurs résultats éducatifs. La perception des Congolais traditionnels est que les filles sont comme des « actifs éphémères », dans lesquels il ne vaut pas la peine d'investir sur le long terme. L'environnement socioculturel congolais crée de laissés - pour - compte qui sont particulièrement les filles. Les attentes à l'égard de la réussite scolaire des filles seraient moins fortes que vis-à-vis des garçons. La scolarisation de la jeune fille est un investissement à perte au profit de sa future belle-famille. La place de la jeune fille est auprès de sa mère qui, très tôt, doit l'initier aux travaux domestiques (cuisine, petit commerce, etc.). Le corollaire de tout ceci est le faible niveau d'instruction de la femme qui la rend moins compétitive sur le marché de l'emploi et dans l'exercice de l'activité entrepreneuriale. Les travaux qui pointent les difficultés des femmes à réussir dans l'entrepreneuriat s'inscrivent dans cette perspective.

À en croire, PROTEAU (1998), le niveau d'instruction des parents détermine les scolarités féminines. Beaucoup de parents qui ont eux-mêmes un faible niveau d'éducation ne croient pas à l'efficacité de la scolarisation des filles. Ils accordent une plus grande valeur au mariage, car ils ne sont pas sûrs des retombées financières positives qu'aurait cette scolarisation. Cette éducation

spécifique liée à un statut de femme et future mère a une influence sur les croyances qu'ont les filles, en leurs compétences, en leurs facultés à réaliser certaines tâches et les pousse à délaissier l'école. Ces éléments distorsifs sont loin d'œuvrer pour une meilleure émancipation de la femme congolaise.

D'après PROTEAU (1998), différents facteurs sociaux interviennent dans les chances d'une fille de bénéficier d'une éducation scolaire notamment le niveau d'instruction des parents, la religion, l'origine socioprofessionnelle des parents, la pauvreté, etc. Selon ce chercheur, la pauvreté empêcherait de nombreux parents d'envoyer leurs enfants à l'école et particulièrement les filles. Et, cela malgré les progrès importants réalisés en matière d'éducation et de formation des filles en RDC.

La priorité donnée à l'éducation des garçons en accord avec les attentes de la société relève, dans une certaine mesure, d'une pratique très ancienne et qui est en cours d'évolution. Cette discrimination sexuelle en faveur de garçons est un trait transmis par l'éducation. Ce trait est renforcé par la culture, à tel point que les garçons et les filles trouvent normal cet état de fait. Cette situation a une influence importante sur la marginalisation de la femme qui la rend plus domestique.

Malgré l'accent mis aujourd'hui par l'OMD sur l'éducation pour tous, on constate que les arbitrages en matière de politique de cette dernière ne se font pas en faveur des filles, dont la voix peine à se faire entendre. En Côte d'Ivoire, l'étude de PROTEAU (1998) souligne que l'aide financière de la famille serait presque toujours dirigée vers les garçons. Cette préférence pour les garçons serait également répandue en Inde (OCDE, 2014).

Il reste encore beaucoup à faire, car le fossé entre l'éducation des hommes et celle des femmes est encore profond (MASOKA, 2018).

Pour certains parents, l'éducation de la jeune fille n'est plus perçue comme un coût pour le ménage, mais au contraire comme une opportunité. Une progression des possibilités de scolarisation des filles a été enregistrée. Mais, l'éducation des filles reste en retard par rapport à celle des garçons et freinerait l'accès de celles-là au secteur de l'entreprise. Ces lacunes en matière d'éducation créent un environnement défavorable à l'acquisition des compétences et à l'accès aux opportunités de formation pour les filles. Cet état de fait est aggravé à l'égard des filles par de stéréotypes : moins aptes, faibles compétences managériales, etc.

Pour conclure, la société congolaise reste parfois fortement traditionnelle et résistante aux changements. Les traditions de ladite société se manifestent négativement en véhiculant des obstacles qui ont de lourdes conséquences sur l'évolution de la situation de la femme congolaise et en affectant directement sa place au sein de la famille.

1.6.4.3. Place de la femme au sein de la famille

Comme au Maroc (CONSTANTINIDIS et al., 2017), en RDC, l'organisation familiale repose essentiellement sur les femmes. Cette fonction maternelle dans la famille et dans la communauté place la femme dans une situation défavorable face aux initiatives entrepreneuriales. Malgré les progrès importants enregistrés en faveur des femmes (FARIDA, 2008), ces dernières sont les principales responsables de la sphère domestique. Cette dynamique de genre au niveau de la répartition des responsabilités ne permet toujours pas aux femmes de contribuer efficacement au développement économique de leur région.

La femme est soumise à diverses obligations à caractère familial, ménager, etc. L'idée que la femme se déplace n'est pas facilement acceptable par la plupart de maris. Rares encore sont les femmes qui peuvent mobiliser leurs forces pour faire face à une telle situation.

Les conventions sociales favorisent les hommes au détriment des femmes en RDC. Les femmes congolaises mariées ne peuvent ni s'impliquer dans les affaires commerciales ni faire appel à la justice (par exemple en intentant une poursuite judiciaire) sans le consentement de leur mari. Un tel cadre juridique pèse fortement sur le développement de ce potentiel économique inexploité.

Bien qu'il y ait cette nouvelle tendance dans la redéfinition des rôles (GOYAL & PARKASH, 2011), la répartition des responsabilités est encore plus rigide en RDC. Dans ce pays les schémas de rôles se maintiennent de façon plus accusée. Cette répartition sexuée des tâches au sein du ménage continue d'influencer fortement le choix des femmes congolaises. Ces dernières restent le principal responsable de la sphère domestique au nom de leur vocation « naturelle » à l'assumer.

Les responsabilités que les femmes assument en matière d'éducation des enfants et des tâches domestiques pèsent énormément sur leurs activités. Les femmes entrepreneures ne peuvent en aucun cas séparer leur activité professionnelle de leurs rôles sociaux. Ceci amène les femmes congolaises à considérer leur rôle domestique comme étant leur devoir légitime (NKOLO, 2015). Même si elles exercent un commerce, les femmes ne remettent pas en cause leur rôle de mère. Elles pensent qu'il est normal que cette tâche leur revienne en tant que mère de famille.

1.6.5. CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons essayé de comprendre l'origine de l'entrepreneuriat des femmes. Depuis plus de deux décennies, dans la plupart des pays en développement, les femmes connaissent de mutation dans leur vie quotidienne en jouant plusieurs rôles notamment celui de reproduction et de production, en favorisant ainsi l'émergence de l'économie entrepreneuriale.

Ensuite, nous avons abordé la performance des entreprises impulsées et gérées par les femmes selon les trois approches : comportementale, managériale et culturaliste. Nous avons également évoqué les atouts ainsi que les obstacles liés à l'entrepreneuriat féminin étant donné ce dernier évoluent souvent dans un environnement peu favorable. Ces différents obstacles ont poussé de nombreux pays à mettre en place des politiques visant à encourager cet entrepreneuriat. Cependant ces politiques ont montré leurs limites.

Toutefois, MINNITI et NAUDE (2010) soulignent que l'entrepreneuriat féminin se distingue de celui masculin à plusieurs égards. C'est ici que la question « genre en entrepreneuriat » trouve tout son sens. Toutes les premières études sur le genre se bornaient surtout à dresser un portrait des femmes entrepreneures sur le plan sociodémographique. On a par la suite cherché à déterminer d'autres caractéristiques pouvant les différencier des entrepreneurs sur le genre masculin. Plusieurs chercheurs se sont également penchés sur le style de gestion des femmes entrepreneures en comparaison de celui de leurs homologues masculins. D'autres recherches cependant, ont permis de mettre en évidence plusieurs obstacles comme étant propres à l'entrepreneuriat des femmes. Ceci appelle à un renforcement de notion du genre (GUERIN, PALIER et PREVOST, 2009).

Selon les études, nombre de réactions stéréotypées seraient encore présentes dans le monde entrepreneurial. Cependant, elles sont ressenties par les femmes comme des offenses permanentes à leur personne et peuvent avoir un impact négatif sur leur estime d'elles-mêmes et leur capacité à exercer des activités génératrices des revenus.

L'étude du genre en entrepreneuriat suscite l'intérêt des chercheurs. L'intérêt de ce point dans le premier chapitre était celui d'identifier les différences entre l'entrepreneuriat des hommes et celui des femmes. Selon les études publiées, les femmes auraient un accès limité ou difficile au financement bancaire, leurs entreprises seraient non seulement à domicile, elles seraient également de petite taille et sans objectif de croissance.

Selon GUEGUEN et al., (2012), le lieu ainsi que la taille des entreprises des femmes s'expliquent par la division des rôles qui n'est pas sans conséquence sur leur entrepreneuriat. Selon ces chercheurs, les injonctions sociales et culturelles influencent des choix quant au type de développement souhaité et entrepris par les femmes pour leurs entreprises. Par rapport à leurs

homologues masculins, les femmes n'ont pas d'expérience et ni le goût au risque. À ce propos les conclusions des études sont contradictoires. Les études soulignent que les difficultés que les femmes entrepreneures rencontrent seraient dues aux inégalités de genre.

À ce sujet de nouvelles recherches sont souhaitables afin de générer de perspectives et de proposer des modèles positifs. Quelle place occupe la femme dans la société congolaise ? Que dire alors des femmes entrepreneures en RDC ? Rencontrent-elles les mêmes contraintes que celles décrites dans les études effectuées ailleurs ?

Au final, l'entrepreneuriat est pour la plupart des femmes une réponse à une situation non désirée. Il répond davantage à un besoin de création de son propre emploi souvent dans le secteur informel, ce que développe le chapitre suivant.